

66S10, Basses-Alpes = 1929.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 20 octobre 1929,
à Digne, pour élire deux sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent vingt neuf, le vingt du mois d'octobre
nous (1) *Pierre Georges* Président
du tribunal de première instance des Basses-Alpes, nous sommes
rendu dans la salle du Palais de Justice à Digne
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des Basses-Alpes
convoqué en vertu du décret du 18 août 1929
à l'effet d'élire deux sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Lemerel* *Justave* (délégué *Jaurès*), né le 26 septembre 1855
M. *Pamier* *Charles* (— id — *d'Entrévaux*), né le 18 janvier 1862
M. *Dinguimbert* *Louis* (— id — *Fruiteyron*), né le 16 septembre 1872
M. *Plantin* *Émile* (— id — *d'Estienne*), né le 31 août 1888

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Rauchon* *Camille*
(délégué de *Claret*), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1^{er} février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929 ;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (2) :

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>D</i>	—	<i>143</i>	électeurs.
2 ^e Section, —	<i>E</i>	—	<i>M</i>	—	<i>140</i>	—
3 ^e Section, —	<i>N</i>	—	<i>Z</i>	—	<i>123</i>	—
4 ^e Section, —		—		—		—
5 ^e Section, —		—		—		—
6 ^e Section, —		—		—		—
7 ^e Section, —		—		—		—
8 ^e Section, —		—		—		—
9 ^e Section, —		—		—		—
10 ^e Section, —		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer le nom et prénoms des présidents et scrutateurs

1 ^{re} SECTION	Président	M. (3) <i>Michel Michel</i>
		M. <i>Raynaud Louis</i>
		M. <i>Cezilly Joseph</i>
		M. <i>Aubert Pierre</i>
1 ^{re} SECTION	Scrutateurs	M. <i>Signoret Emile</i>
		M. <i>Despieds Joseph</i>
		M. <i>Cruvellier Jules Jean</i>
		M. <i>Gouvan Charles</i>
2 ^e SECTION	Président	M. <i>Lotabas Marius</i>
		M. <i>Bremont Paul</i>
		M. <i>Barneaud Ernest</i>
		M. <i>Luc Arvit</i>
2 ^e SECTION	Scrutateurs	M. <i>Arnaud Justin</i>
		M. <i>Luc Gaston</i>
		M. <i>Lotabas Joseph</i>
		M. <i>Lotabas Joseph</i>
3 ^e SECTION	Président	M.
		M.
		M.
		M.
4 ^e SECTION	Président	M.
		M.
		M.
		M.
5 ^e SECTION	Président	M.
		M.
		M.
		M.

6 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
7 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
8 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
9 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
10 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *Deux*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....	142	142	0	0	0
2 ^e Section.....	140	140	0	0	0
3 ^e Section.....	123	123	0	0	0
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....	405	405	0	0	0

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptés dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À											
					M. Marnet	M. De Cariton	M. Pochet	M. Baron	M. Angli	M. Atern	M. Dédelt	M. Pichart	M. Robut	M. Allardot	Chateau	Calvinal
1 ^{re} Section	142	0	142		27	81	43	55	1	2	0	1	0	1		
2 ^e Section	140	0	140		22	84	32	46	0	1	0	0	1		1	3
3 ^e Section	123	0	123		62	66	43	28	1	10	1	0	3			
4 ^e Section																
5 ^e Section																
6 ^e Section																
7 ^e Section																
8 ^e Section																
9 ^e Section																
10 ^e Section																
TOTAUX					216	281	123	127	2	26	1	1	4	1	1	3

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	406
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement	405
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes	405

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	405
--	-----

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés 404

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾ 202

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. De Conitoni Pierre	Deux cent trente un	231
M. Homorat André	Deux cent seize	216
M. Baron Charles	Cent vingt neuf	129
M. Perchet Justin	Cent vingt vingt trois	123
M. Steun Jacques	Vingt six	26
M. Robert Arthur	Quatre	4
M. Cabanal	trois	3
M. Angles Raoul	Deux	2
M. Didelet	Un	1
M. Achard	Un	1
M. Miret	Un	1
M. Chateau	Un	1
M.	.	
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Un	

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) *De Conitoni Pierre et Homorat André* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *ont* été proclamés sénateurs.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....					
2 ^e Section.....					
3 ^e Section.....					
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section																				
2 ^e Section																				
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargement

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *Douze* heures, heure *légitime*, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'emargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 6 à 11, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 12 à , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe.
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs. *Un*
- Enveloppes sans bulletin.
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Enveloppes non réglementaires.
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents.
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

[Signature]

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

[Signatures]

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 OCTOBRE 1929.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	<u>406</u>
Nombre des votants	<u>405</u>
Nombre des suffrages exprimés	<u>404</u>

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : DE COURTOIS

Prénoms : Pierre

Qualification, profession, etc. : Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Date de la naissance : 28 novembre 1878

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu	<u>231</u>
--	------------

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. <u>HONNORAT</u> André	<u>216</u>	élu
M. <u>BARON</u>	<u>129</u>	
M. <u>PERCHOT</u>	<u>123</u>	
M. <u>STERN</u>	<u>26</u>	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	<u>13</u>	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne "

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 OCTOBRE 19 29.

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	406
Nombre des votants	405
Nombre des suffrages exprimés	404

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : HONNORAT André

Prénoms : André

Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant.

Date de la naissance : 10 décembre 1868

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 216

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. de Courtois Pierre	231	élu
M. Baron	129	
M. Perchet	123	
M. Stern	26	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	13	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne "

N° 2

Élections Sénatoriales
du 20 Octobre 1929

Liste
des
électeurs sénatoriaux
par
ordre alphabétique

d 10 Baso Jlys

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Richard Emile, adj ^t 60 ans	délégué de la Commune de Pierrefort	Guille Antoin C. m. 57 ans	
2	Adrien Henri Maire 38 ans	id	Blanc Henri, adj ^t , 44 ans	
3	Hillaud Joseph C. m. 69 ans	id	Camuson Lagarde Léon C. m. 69 ans	
4	Hillaud Aimé Maire 42 ans	id	H. Duaine Paris Ethel C. m. 30 ans	
5	id Aimé, Maire 39 ans	id	Gillemeuf Dolland Aime C. m. 54 ans	
6	id Antoin, Maire 55 ans	id	Eturemeub Aubert Baptiste adj ^t 49 ans	
7	id Ferdinand, C. m. 44 ans	id	Oscaron Terand Aime C. m.	
8	Amiell Antoin Maire 35 ans	id	Tanaron Nicolas Joseph adj ^t 54 ans	
9	id Elie Maire 53 ans	id	Lambert Magaud Léon adj ^t 29 ans	
10	Angles Léon Maire 50 ans	id	St Vincent Jaffon Michel adj ^t 49 ans	
11	Ardusson Jacques Maire 47 ans	id	Duanteblanc Couil Victorin C. m. 46 ans	
12	Arnaud Arrie Maire 50 ans	id	Fours Leautaud Léon adj ^t 56 ans	
13	id Justin Maire 65 ans	id	Moruez Coullat Antoine C. m. 64 ans	
14	id Emars Maire 64 ans	id	L'Escale Aras Victor C. m. 54 ans	
15	id Michel	Conseiller d'arr. de la Canton de Elmars, 56 ans		
16	id Louis Victorin Maire 68 ans	délégué de la Commune de Cartellod	Trabuc Antoine adj ^t 53 ans	
17	Arnaud Louis, C. m. 69 ans	id	Luro Fauque Augustin C. m. 35 ans	
18	Arnoux Elie C. m. 49 ans	id	Guanoisson Fardieu Jean C. m. 50 ans	
19	Artoin Auguste C. m. 49 ans	id	Senex Rougier Emile adj ^t . 56 ans	
20	id Philippe Maire 58 ans	id	Reynier Daumas Augustin C. m. 58 ans	
21	Attelme Auguste C. m. 58 ans.	id	Duizel Stmandric Daniel C. m. 51 ans	
22	Aubert Alfred Maire 52 ans	id	St Martin Stignier Victor C. m. 33 ans	
23	id Camille adj ^t 67 ans	id	Guand Rullame Clement Maire C. m.	
24	id Casimir C. m. Maire	id	Lo enis Trabuc Victorin C. m. 59 ans	
25	id Frederic C. m. 61 ans	id	Simiane Blanc Henri adj ^t 44 ans	
26	id Pierre, adj ^t 41 ans	id	Duanteque Gaubert Léon C. m. 36 ans Duanteque Duante Léon C. m. 48 ans	
27	Audibert Marcelin Maire 51 ans	id	Robert Boyer Salubin adj ^t 46 ans	
28	Autheman Raphael adj ^t 40 ans	id	Le Fuguet Mandine Daniel C. m. 28 ans	
29	Auzan Ernest adj ^t 49 ans	id	Annot Philipe Louis C. m. 39 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
30	Antoine Médéric Anani	délégué de la Comm. de Seyrault	Héremelin adim 32 ans	
31	Muzet André Cm. 71 ans		Beaujeu Nicolas René Cm. 56 ans	
32	- do - Vincent	Conseiller d'arrondissement du Canton de La Gare 58 ans		
33	Thyrias Firmin maire 51 ans	délégué de la Commune de Villacelle	Michel Natis ad. 34 ans	
34	Thyrias Gustave Cm. 67 ans		Arque Miffredatun Cm. 41 ans Besaudun Louis Cm. 31 ans	
35	- do - Diffroy maire 43 ans		Le Palud G. Belin Elie Cm. 38 ans	
36	Bagarry Joseph, maire 48 ans	délégué de la Comm. de Rougon	Bernard Laie Cm. 44 ans	
37	Barbaroux m. A. Frédéric	Conseiller d'arrondissement du Canton de Barrière, 68 ans		
38	Barlaker Jules Cm. 39 ans	délégué de la Comm. de Drais de Gond	Louis Cm. 48 ans	
39	Barneant Elie maire 45 ans		Piequl Barneaudmarjo Cm. 48 ans	
40	Ernst	Conseiller d'arrondissement du Canton du Lauzet, 50 ans		
41	Ernst Cm. 55 ans	délégué de la Comm. de Peyrechaupet	Auguste Cm. 63 ans	
42	Ferdinand ad. 40 ans		Allos Pellissier Emile Cm. 40 ans	
43	Urbain maire 56 ans		St. Vincent, Michel Joseph Cm. 40 ans	
44	Daly Lem B. Cm. 59 ans		St. André Blanc Louis Cm. 50 ans	
45	Banon Maximin maire 51 ans		Champtenac Estublier Paul ad. 47 ans	
46	Baron Charles	Député 53 ans		
47	Basset Alexis Cm. 49 ans	délégué de la Comm. de Torredon	Lanceus Jela Cm. 66 ans Em. Ol. Comier Cm. 51 ans	
48	Bastide Auguste maire 58 ans		Pierrefort Seulle Antoine Cm. 67 ans	
49	Bayle Louis Cm. 47 ans		Archeval Rayel Cyrille Cm. 50 ans	
50	- do - Victorin maire 53 ans		St. Symphonie Sylvestre Yges Cm. 29 ans	
51	Bérand Louis maire 57 ans		Chaudon Noréa Chaulan Ramel Cm. 48 ans	
52	Bernard Eugène	Conseiller d'arrondissement du Canton de Douvres		
53	do - Franconi maire 34 ans	délégué de la Comm. de Doléhan	Cigalon Robert Cm. 31 ans	
54	Berne Emile Léon, maire 50 ans	do	Quinson Lambert Joseph Cm. 57 ans	
55	- do - Léon Cm. 36 ans		Albore Maubert Marie Cm. 47 ans	
56	Berrin Albert maire 31 ans		Demantolx Domenge Etienne Cm. 49 ans	
57	Bertin Léni maire 36 ans		St. Paul Bernard Jules ad. 49 ans	
58	Blanc Auguste Cm. 61 ans		Arquis Martel Joheir, maire 65 ans	
59	Boyer Cm. 41 ans		Droperre André Auguste Cm. 56 ans Léonard Marade Cm. 53 ans	
60	Marcel	Conseiller Général du Canton de Noyers, 53 ans		
61	Dyhan, maire 36 ans	délégué de la Comm. de Tachères	Luhien Louis Cm. 49 ans	
62	Blanchet Léopold, maire 63 ans	- do - 2 ^e Craxi Lange	Blanc Gabriel, ad. 41 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.	
63	Bouffé Baptiste Maire 55 ans	délégué de la C ^o de St Julien	Marcel Jean ad ^t 29 ans		
64	† Gustave Em 43 ans	do	Sumardier Fernand Em 50 ans		
65	Bonnetbale Marie 50 ans	}	Forcalquier Laurent Felix Em 66 ans		
66	Bonnefoy Adolphe 50 ans		Emiel Casimir Em 51 ans		
67	Bonnet Emile Em 31 ans		Reptiers Martin Marcelin Maire		
68	do Marie 55 ans		Oraison Feraud Louis Em 37 ans		
69	Bouchet Edouard 42 ans		Colmars Daumas Ovide Em 57 ans		
70	Bouffier Baptiste Em 59 ans		Reptiers Richard Henri ad ^t 43 ans		
71	Bouquier Charles		Riez Chaillan Louis Em 45 ans		
72	Bourgoin Amédée Em 44 ans		Conseiller G ^l du Canton d'Ente 56 ans		
73	Bourzillon Louis		délégué de la C ^o de Forcalquier	Laurent Felix Em 66 ans	
74	Bremond Achille ad ^t		Conseiller d'arrond ^t du Canton de St Aubert 59 ans	Emiel Casimir Em 51 ans	
75	Augustin 46 ans	}	Chaillan Louis Em 45 ans		
76	Gustave ad ^t 45 ans		Castellane Laurent Paul ad ^t 31 ans		
77	Joseph 62 ans		Montaubert Gillaud Joseph Em 51 ans		
78	Levi 35 ans		Forcalquier Laurent Felix Em 66 ans		
79	Marcel 36 ans		Emiel Casimir Em 51 ans		
80	Paul 50 ans		Reptiers Raphaël Felix Em 37 ans		
81	Paul 36 ans		Carniel Debaraz Gabriel ad ^t 39 ans		
82	Breugnot Joseph ad ^t 64 ans		Montaubert Deon Felix ad ^t 30 ans		
83	Brouillard Emile 61 ans		Volx Hubert Eli Em 37 ans		
84	† Felix		Dauphin Alain Joseph Em 65 ans		
85	Beun Camille Maire 45 ans	Castellane Durin Adolphe Em 54 ans			
86	Felicin ad ^t 46 ans	}	Castellane Gaubert Romant ad ^t 47 ans		
87	Louis Em 58 ans		St Laurent Colombet Felix Maire 48 ans		
88	Remy 30 ans		Oraison Feraud aîné Em 37 ans		
89	Bucle Albert Em 36 ans		Courchaux Raybaud Achille Em 29 ans		
90	Emile ad ^t 33 ans		Dourris Gicard Joseph ad ^t 55 ans		
91	Louis Maire 41 ans		Riez Chaillan Louis Em 45 ans		
92	Marie 41 ans		Durée Chénis Baptiste ad ^t 50 ans		
93	Bupière Angéline Em 44 ans		Oraison Daures Felix Em 41 ans		
94	Carre Casimir Em 49 ans		Thorame-Vieille Arnaut ad ^t Em 51 ans		
95	† Edouard		Conseiller d'arrond ^t du Canton d'Alto 59 ans	Laurent Felix Em 66 ans	
96	† Jean ad ^t	délégué de la C ^o de St Paul	Emiel Casimir Em 51 ans		
			Fernand Jules ad ^t 49 ans		

3-306-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
97	Carret Jean Marie H ans	délégué de la Com. de Cuvil	Renaudin Auguste ad. 43 ans	
98	Cartier Joseph Cm 55 ans	- do -	Gaubert Léon Cm. 36 ans Prével Léon Cm. 48 ans	
99	Cassan Joseph	Conseiller d'arrondissement du Canton de Broyard	47 ans	
100	Caton Eust 35 ans	délégué de la Com. de Lemaus	Corbon Emile ad. 41 ans	
101	Cezilly Joseph 53 ans	}	Seigne Chauvet Augustin Cm. 26 ans	
102	Chabat Etie 45 ans		Chat. Durival Clément Fortuné Cm. 62 ans	
103	Chabat Eugène Cm 31 ans		Le Verret Bayle administrateur Cm. 52 ans	
104	do Michel 51 ans		Dumontet Germette Léon ad. 35 ans	
105	Chabrier Albert Cm 42 ans		Peyrins Latil Acropole Cm. 31 ans	
106	Chaffaut (du) Léon 49 ans		Le Chaffaut Hyacinthe administrateur Cm. 53 ans	
107	Chaban Honoré 56 ans		Lambert Chaban Joseph Cm. 54 ans	
108	do Louis 59 ans		St Louis Paul Auguste Cm. 65 ans	
109	Chaillan Joseph Cm 58 ans		Tartome Rose Rubens Cm. 56 ans	
110	do Julien 56 ans		La Colle St Michel Chaillan Fernand ad. 27 ans	
111	Chais Fernand 21 ans	Annae Gaubert Augustin Cm. 28 ans		
112	Chalve Duane	Conseiller d'arrondissement du Canton d'Allos	51 ans	
113	Chauvet Juste 57 ans	délégué de la Com. de Maljac	Eyraud Ferdinand ad. 48 ans	
114	do Louis Cm 63 ans	}	Seigne Chauvin Augustin Cm. 36 ans	
115	Clement Edouard 49 ans		Caumilh Touche Louis ad. 50 ans	
116	Collomp Julien 61 ans		Castillon Franck Nicolas ad. 62 ans	
117	do Etie 58 ans	}	Fantame Plazis Duane Cm. 76 ans	
118	Lucien		Conseiller d'arrondissement du Canton de Castellane	50 ans
119	Paulin Duane 49 ans	délégué de la Com. de Villars	St Libert J. B. ad. 45 ans Maffre administrateur Cm. 41 ans	
120	Condit Frédéric Cm 55 ans	}	Duizel Vidaudun Léon Cm. 31 ans	
121	Condit Auguste Cm 38 ans			
122	Coste Augustin	Conseiller Général du Canton de Broyard	58 ans	
123	Curtis (de) Pierre	- do -	de Bancy, 51 ans	
124	Crupellus Jules Cm 72 ans	délégué de la Com. de Bessène	Casabian Paul Cm. 60 ans	
125	Cupidon Juste 32 ans	- do -	Charpail Bonnet Frédéric Cm. 32 ans	
126	Curnier Dimier	Conseiller d'arrondissement du Canton de Broyard	60 ans	
127	Dalmas Paul 41 ans	délégué de la Comm. de St Pierre	Chis Corat ad. 42 ans	
128	Dalmas Rapol 48 ans	- do -	Palerno Harrou Pierre ad. 56 ans	
129	Daumas Augustin	Conseiller d'arrondissement du Canton de Salers		
130	do Eugène 44 ans	délégué de la Com. de St Geniez	St Gertrude Emile 44 ans	
131	do Michel 31 ans	- do -	Estanbe Daumas Henri ad. 27 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
132	Dehied Joseph Cm. 49 ans	délégué de la Cm de St Gue		
133	♀ Louis	Conseiller d'arrondissement du canton de Forealque	3 ans	
134	♀ Duarnis	do	de Montaque	5 ans
135	Derbez César	do	de Laufit	50 ans
136	Dominique Louis	délégué de la Cm de St Gue	Calpist Jacques Cm. 60 ans	
137	Douadiou ami ad ^h		Les Champs François Cm. 51 ans	
138	Donnet Edmond mari		Théze Gaspard Henri, ad ^h . 38 ans	
139	Dou Duarnis Cm.		1 Danon Raymond Jannin Cm. 42 ans	
140	Dozul Honoré	Conseiller Général du canton de Veneff	Stans	
141	Drogoul François mari	délégué de la Cm de la Roche Droguil	Albert Cm. 59 ans	
142	Dupuy Duarnis mari		Jaumant Boréal Arsène Cm. 30 ans	
143	Ducant Honoré mari		Pontis Combe Emile, ad ^h 52 ans	
144	Erard Julien mari	délégué de la Cm d'Upernet	Ricard Florent Cm. 68 ans	
145	♀ Auguste Cm.		La Brode Gane Bernard ad ^h . 21 ans	
146	Escarnas Alfred mari		La Garde Hugues Dumany Cm. 56 ans	
147	Escuyer Deraphin ad ^h		Jacou (Emile) Richet Albert mari 43 ans	
148	Emiel Antoine mari		St Martin Charabot Joseph, ad ^h 45 ans	
149	♀ Henri mari		St Michel Brunel Léon ad ^h . 34 ans	
150	Esprit Léon mari		Valbelle Latil Albert Cm. 30 ans	
151	Etienne Paul mari		Nizellis Mayene Arsène Cm 38 ans	
152	Eyraud Curieux ad ^h		Dumont Bouchet Auguste mari	
153	Fabre Auguste mari	délégué de la Cm de Montagne	Garcin Elie Cm. 45 ans	
154	do Augustin mari		St Julien Chabot Sébastien Cm. 31 ans	
155	Faudan Joseph mari		Melan Mayene Joseph, ad ^h . 21 ans	
156	Faucou Elie mari		Le Brusquet Constant Vincent Godec ad ^h	
157	Fauré Alexandre	Conseiller Général du canton de St Paul	Stans	
158	Feraud Bienvenu mari	délégué de la Cm de Châteauneuf	Mesdel Jean ad ^h Spécial	
159	Feraud Joseph Baptiste		La Perrière Feraud Baptiste ad ^h . 45 ans	
160	Flayon Léone Cm.		Montaque Gaubert Léon Cm. 36 ans	
161	Fournier Léon mari		La Bellame Bonnet Arim Cm. 29 ans	
162	Fournier Joseph ad ^h		Peyroq Lambert Joseph mari 45 ans	
163	Frangi Fernand mari		Solomet Piolle Jean ad ^h . 45 ans	
164	Fruchier Charles	Conseiller Général du canton de St Gue	64 ans	

3-365-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
165	Gal Ermin Maire 59 ans	déleg. de la Cm de St Julien d'Arce	Millaud Em. adj. 55 ans	
166	Galié Emile	Conseiller Général du Canton de Prévessin	47 ans	
167	Gallard Adolphe Maire 56 ans	déleg. de la Cm d'Allond	Satit Francis. adj. 66 ans	
168	Garcin Edouard	Conseiller d'arront. du Canton de Riez	59 ans	
169	- & - Gustave Maire 61 ans	déleg. de la Cm des Ormes sur Guhen	Mantel adj. 32 ans	
170	Gardiol Louis	Député, 50 ans		
171	Garnier Eug. Maire 60 ans	déleg. de la Cm de Ganagobie	Garcin Daniel adj. 32 ans	
172	Garron Adrien	Conseiller d'arront. du Canton de Jenez	55 ans	
173	- & - Emile Maire 68 ans	déleg. de la Cm de St Jure	Changot Adolphe adj. 46 ans	
174	- & - Paulin Maire 46 ans	- & - de Jastura	Diermann adj. 38 ans	
175	Gaspier Paul	Conseiller G. du Canton de Barcelonnette	54 ans	
176	Gaubert Gabriel Maire 43 ans	déleg. de la Cm de Mallemoisson	Roux Eugénie Cm. 47 ans	
177	Gérard Gust	Conseiller G. du Canton de Mées	50 ans	
178	Germain Louis Maire 50 ans	déleg. de la Cm de Reput	Garcin Gustave Cm. 46 ans	
179	Gibert Francis Cm. 44 ans	}	Salusole Anselme Cm. 42 ans	
180	- & - Louis Cm. 43 ans		St André Blanc Louis Cm. 50 ans	
181	Gilly Adrien Cm. 64 ans		Freyaud Paul Venant Cm. 38 ans	
182	- & - Adrien Maire 40 ans		St Jeannt de anent Paul Cm. 27 ans	
183	- & - Lucien Cm. 41 ans	Le Courmeil Reynaud Joseph adj. 51 ans		
184	- & - Jacques	Conseiller d'arront. du Canton de Barcelonnette	58 ans	
185	Gizard Jean Maire 29 ans	déleg. de la Cm de Lumane	Gonard Laurent Cm. 31 ans	
186	Gizeud Robert Cm. 54 ans	}	Alles Pelletier Emile Cm. 40 ans	
187	Gondran Robert Maire 56 ans		Crins Maudet Joseph adj. 48 ans	
188	Gougar Charles Cm. 47 ans		St Etienne Mestiere André Cm. 32 ans	
189	Grac Antoine Maire 48 ans		St Jean Grac Emile Cm. 45 ans	
190	- & - Jules	Conseiller d'arront. du Canton d'Annot	64 ans	
191	Graultin Joseph adj. 39 ans	déleg. de la Cm de Blieux	Hermelin Romain Cm. 67 ans	
192	Gregoire Damien Maire 31 ans	}	Oppédette Blanc Albert adj. 36 ans	
193	Gribard Edouard Cm. 61 ans		Legene Ferard Cm. 50 ans	
194	- & - Henri 38 ans		Enouetier Bonel Emile Cm. 50 ans	
195	Gurgon Henri Maire 57 ans		Reynes Garcin Joseph Paul adj. 66 ans	
196	Gullot Leopold adj. 34 ans	}	Esmonze Mispommier Eugène Cm. 70 ans	
197	Gudin Amable Cm. 52 ans		de auto qu Gaudet Léon Cm. 36 ans	
			Duval Léon Cm. 45 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
198	Falec Benjamin Com. 57 ans	Déleg. de la Com. de Castellet	Durand Julien Com. 67 ans	
199	Fenry Emile Com. 30 ans	}	Douglas Bardouin Durand Com. 20 ans	
200	Hermelin Camille Com. 51 ans		Châteauneuf Reybaud G. B. Com. 60 ans	
201	Heyrie Edouard Com. 63 ans		Solonne Julien Albert Com. 46 ans	
202	Honorat André	Conseiller Général du Canton de Lauzet	68 ans	
203	Honorat Auguste	- do -	Canton de St André 58 ans	
204	Honorat Ferdinand Com. 61 ans	Délegué de la Com. de Roque	Santhéa Com. 41 ans Bisaudun Com. 31 ans	
205	Hugues Joseph Com. 50 ans	- do -	Lauzet Ranguié Léon Com. 43 ans	
206	Imbert Louis Com. 49 ans	Délegué de la Com. de Peyriac	Reyrie Henri Com. 42 ans	
207	- do - Com. 54 ans	}	Solonne Julien Albert Com. 46 ans	
208	Inguimbert (F) Com. 57 ans		Fontvieille Bémont Com. 47 ans	
209	Jean Com. 55 ans		St Michel Megy Augustin Com. 67 ans	
210	Jarjayis Léopold Com. 47 ans	Déleg. de la Com. de St Blas	Reynier Emory Com. 67 ans	
211	Joubert Paul	Conseiller Général du Canton de Fozcalquier	58 ans	
212	Jauffret Salim Com. 50 ans	Délegué de la Com. de Reyrol	Reynier Justin Com. 66 ans	
213	Jauffret Emile Com. 44 ans	}	Roumoules Bourjac Julien Com. 48 ans	
214	Jaumary Raoul Com. 25 ans		Cheneville Abbes Amédée Com. 54 ans	
215	Jean Com. 32 ans		Castellet St. Com. 29 ans	
216	Emile Com. 44 ans	Com. 38 ans	Christol Albert Com. 38 ans	
217	Leon Com. 2 ans	Com. 67 ans	Duvernois André Joseph Com. 67 ans	
218	Joseph André Com. 55 ans	}	St Haut Chausset Joseph Com. 31 ans	
219	- do - Com. 31 ans		St Joseph Marcel Com. 31 ans	
220	Jolifier Joseph Com. 36 ans		Lure Janquard Julien Com. 25 ans	
221	Jouin Edmond Com. 35 ans	Castellane Jaurin Adolphe Com. 54 ans		
222	Jourdan Eugène	Conseiller d'arrondissement du Canton de St Etienne	52 ans	
223	Jean Com. 62 ans	Délegué de la Com. de Ruzat	Jourdan Philippe Com. 37 ans	
224	Mathurin Com. 53 ans	- do -	Duvernay Blanc Raphaël Com. 30 ans	
225	Julien Gabriel	Conseiller d'arrondissement du Canton de Solonne	53 ans	

3-306-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
226	Lagarde Firmin Com. 48 ans	délégué de la Commune de Moulon	Madame de Guise Com. 56 ans Léonard Durand Com. 38 ans	
227	- 90 - Joseph ad. 47 ans	}	La Motte Albert Com. 42 ans	
228	- 90 - Paul maire 36 ans		Le Curé Martin maire ad. 29 ans	
229	Lantelme Paul maire 48 ans		Bléquin Joseph ad. 52 ans	
230	Langier Auguste maire 44 ans		Dugès Bardouin maire Com. 30 ans	
231	Benjamin Com. 32 ans		Duport Lande Com. 56 ans Léonard Durand Com. 38 ans	
232	Domnig maire 43 ans		St-Benoît Grac Baptiste Com. 43 ans	
233	Henri Com. 58 ans		Reillame Clément maire Com.	
234	Lucien maire 53 ans		Durand Bouffard Justin ad. 52 ans	
235	Laurent Gabriel Com. 83 ans		St-maire Paris Estier Com. 20 ans	
236	Leantaud Joseph ad. 55 ans		Colmars Dumas ad. Com. 57 ans	
237	Lébre Julia maire 42 ans	Duclos Abbé Firmin facteur rec. 59 ans		
238	- 90 - Raoul Com. 34 ans	de Fulle Secoul Francis Com. 54 ans		
239	Lejeune Laurent Com. 65 ans	Barrin Constantin Paul Com. 60 ans		
240	Lesbos Roger	Conseiller d'arrondissement de Canton de Dantre		
241	Leuffre Firmin maire 64 ans	délégué de la Commune de Moulon	Furzel Martin Com. 68 ans	
242	Leydet Maurice maire 45 ans	}	Paulis de Colro Joseph ad. 57 ans	
243	Liantaud Julien Com. 54 ans		Entrevaux Grac Albert Com. 61 ans	
244	Léonard Baptiste maire 49 ans		Didon Blanc Maurice Com. 30 ans	
245	Luc ad. 56 ans		Crisle Christel Albert Com. 38 ans	
246	- 90 - Carton maire 39 ans		Dubenois Emile Fernand Com. 50 ans	
247	Maganat Albin maire 57 ans	délégué de la Commune de Entraygues		
248	- 90 - Oscar maire 28 ans	}	La Robine Roche Albert ad. 47 ans	
249	Magnan Augustin maire 47 ans		Cuzbano Lande Martin ad. 30 ans	
250	- 90 - Paul	Conseiller d'arrondissement de Canton de Doyne		
251	Mallet Adèle maire 50 ans	délégué de la Commune de Mallemont	Combe Louis ad. 55 ans	
252	Mauent Albert maire 43 ans	}	Duglun Durand Félix Com. 41 ans	
253	Martin Albert maire 33 ans		Fabrice Durand Foussant ad. 27 ans	
254	- 90 - Auguste ad. 55 ans	}	Dardomelle Meyran Jean Com. 81 ans	
255	Masset Louis maire 42 ans		Lincel Durand Albert ad. 53 ans	
256	Masset Lucien maire 32 ans		Dallauffure Durand Joseph ad. 52 ans	
257	- 90 - Marcel	Conseiller d'arrondissement de Canton de La Motte		
258	- 90 - Paul ad. 47 ans	délégué de la Commune de Cahuzac	Minda Léonard Com. 45 ans	
259	Manzel Camille	Conseiller d'arrondissement de Canton de Lussan		
260	- 90 - Emile maire 70 ans	délégué de la Commune de Entraygues	Ganffred Philippe ad. 58 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
261	Mauzel Hubert	Conseiller d'arrondissement	du Canton de Bagnon, 37 ans	
262	Jean Joseph	Conseiller Général	du Canton de Bagnon, 61 ans	
263	Joseph Marie	délégué de la Commune	de St Michel, 67 ans	
264	Gulio Marie		de Salques, 35 ans	
265	Louis Marie		de Barras, 59 ans	
266	Louis		de Montagne, 30 ans	
267	Victorin Marie		de Chateau, 40 ans	
268	Martin Aimé		de Regel, 66 ans	
269	Maximin Abel		de Golt, 34 ans	
270	Maryeul Auguste		de Digne, 41 ans	
271	Melise Albert		de Lods, 59 ans	
272	Mercier Daniel		de Brunet, 61 ans	
273	Meyère Aimé		de Salasore, 37 ans	
274	Meyran Léon		de Gaudes, 48 ans	
275	Michel Ferdinand		de Faucon, 48 ans	
276	Jean Marie		de La Briole, 31 ans	
277	Michel	Conseiller Général	de Canton d'Alto, 63 ans	
278	Valentin Marie	délégué de la Commune	de St Martin, 55 ans	
279	Mulle André		de Montagne, 48 ans	
280	Mollet Ferdinand		de Dauphin, 51 ans	
281	Mouney Camille		de Valrosch, 42 ans	
282	Moutarie June	Conseiller Général	de Canton de Jusquets, 42 ans	
283	Muzzy François		de Peyrus, 51 ans	
284	Nicolas François	délégué de la Commune	de St Ambre, 55 ans	
285	Ducy Célestine		de Authon, 45 ans	
286	Pez Calixte	délégué de la Commune	de St Pierre, 56 ans	
287	Périer Auguste		de St Jacques, 46 ans	
288	Périer Augustin		de Corbieres, 45 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
289	Janier Charles maire délégué de la Commune d'Entremont		Jac Albert Cm. 61 ans	
290	Jardet Baptiste Cm. 41 ans	}	Château Portier Cm. 40 ans	
291	Jardet Emile maire Cm. 46 ans		Jardet André Cm. 36 ans	
292	Jascal Julia Cm. 60 ans		Jascal Louis Cm. 66 ans	
293	Jardet Paul maire Cm. 42 ans		Jardet Louis Cm. 51 ans	
294	Jardet Emile maire Cm. 31 ans		Jardet Louis Cm. 48 ans	
295	Jardet Louis Cm. 59 ans		Jardet Victor Cm. 59 ans	
296	Jardet Julia Cm. 44 ans		Jardet Louis Cm.	
297	Jardet Martial Cm. 54 ans		Jardet Louis Cm. 38 ans	
298	Jardet Louis Cm. 54 ans		Jardet Louis Cm. 41 ans	
299	Jardet Louis Cm. 51 ans		Jardet Louis Cm. 31 ans	
300	Jardet Michel maire Cm. 60 ans		Jardet Louis Cm. 42 ans	
301	Jardet Julia maire Cm. 57 ans		Jardet Louis Cm. 31 ans	
302	Jardet Adolphe maire Cm. 56 ans		Jardet Louis Cm. 48 ans	
303	Jardet Julia Cm. 52 ans		Jardet Louis Cm. 50 ans	
304	Jardet Julien Cm. 58 ans		Jardet Louis Cm. 36 ans	
305	Jardet Joseph maire Cm. 55 ans		Jardet Louis Cm. 48 ans	
306	Jardet Martial maire Cm. 48 ans		Jardet Louis Cm. 59 ans	
307	Jardet Louis Cm. 51 ans	Jardet Louis Cm. 63 ans		
308	Jardet Antoine Cm. 52 ans	Jardet Louis Cm. 48 ans		
309	Jardet Léon maire Cm. 62 ans	Jardet Louis Cm. 40 ans		
310	Jardet Edouard Cm. 52 ans	Jardet Louis Cm. 55 ans		
311	Jardet Emile Cm. 41 ans	Jardet Louis Cm. 32 ans		
312	Jardet Victor	Councillor d'arrondissement de Seyne Cm. 54 ans		
313	Jardet Jean Cm. 66 ans	Jardet Louis Cm. 51 ans		
314	Jardet Julia maire Cm. 40 ans	Jardet Louis Cm. 46 ans		
315	Jardet Louis Cm. 54 ans	Jardet Louis Cm. 36 ans		
316	Jardet François Cm. 53 ans	Jardet Louis Cm. 48 ans		
317	Jardet Henri	Councillor d'arrondissement de Seyne Cm. 41 ans		
318	Rayel Auguste maire Cm. 33 ans délégué de la Commune de la Croix		Rayel Gabriel Cm. 43 ans	
319	Rayel Fernand Cm. 45 ans		Rayel Louis Cm. 45 ans	
320	Raynaud Elise Cm. 50 ans		Raynaud Pierre Cm. 63 ans	
321	Raynaud Louis Cm. 55 ans		Raynaud Adolphe Cm. 54 ans	
322	Renoué Gabriel	Councillor Général de la Commune de la Croix Cm. 54 ans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
323	Reyest Louis Cm. 55 ans	délégué de la Cm de St-Jean	André Luquet Cm. 56 ans Léonard Marcel Cm. 38 ans	
324	Reybaud Joseph ad. 46 ans	- do -	Clément Bernard Laurent Cm. 31 ans	
325	Reymond Camille	Conseiller Général du Canton de Solenne 45 ans		
326	- do - Fernand	délégué de la Commune de la Motte aux Aults Cm. 42 ans		
327	Reynaud Auguste Cm. 59 ans	Le Candamine Reynaud Joseph ad. 51 ans		
328	Henri Cm. 38 ans	Uriage Combe Antoine Cm. 37 ans		
329	Justin	Conseiller d'arrondissement du Canton de Mées 46 ans		
330	Paul	Député 51 ans		
331	Remy, maire	délégué de la Cm de Broussais Mérytrans Cm. 65 ans		
332	Reynier Lucien 41 ans	Conseiller d'arrondissement du Canton de la Motte 43 ans		
333	Richard Joseph, maire 64 ans	délégué de la Cm de Estivaux Boudouard Justin ad. 42 ans		
334	Richard Albert	Conseiller Général du Canton de Sabarsac 41 ans		
335	Elie, maire 57 ans	délégué de la Cm de Châteaufort Bémont Fortini ad. 61 ans		
336	Leon Cm. 38 ans	Seignos Latil Dionville Cm. 31 ans		
337	Paul, maire 44 ans	Les Hauts Guen Gustave ad. 57 ans		
338	Raoul ad. 43 ans	Chatain Pocher Ernest Cm. 40 ans		
339	Theodule Cm. 45 ans	Moyses Aillaud de Vieux Cm. 51 ans		
340	Rippert Louis	Conseiller d'arrondissement du Canton de Digne 51 ans		
341	Robert arthur	Conseiller Général du Canton de Moutiers 55 ans		
342	- do - Julien ad. 43 ans	délégué de la Cm de Daudouville Roubin Elie Cm. 39 ans		
343	Roccas Denise, maire 72 ans	Annot Philip Louis Cm. 39 ans		
344	Rolland Emile, maire 44 ans	Châteauneuf Paul Vital ad. 57 ans		
345	- do - Justin Cm. 46 ans	St-Denis André Luquet Cm. 56 ans Léonard Marcel Cm. 38 ans		
346	Roman Joseph, maire 56 ans	Vilhos Richard Théophile Cm. 44 ans		
347	- do - Sylvestre, maire 67 ans	Entrepiens Bellon Jules Cm. 64 ans		
348	Roubin Augustin	Conseiller d'arrondissement du Canton de Entrevaux 52 ans		
349	Rout Louis, maire 42 ans	délégué de la Cm de Paul Isnard Frédéric ad. 65 ans		
350	- do - Louis, maire 27 ans	Verdaches Aubert Fabien Cm. 53 ans		
351	Roustan Louis	Conseiller d'arrondissement du Canton de Carliand 53 ans		
352	Roux Arthur	Conseiller Général du Canton de Châteaufort 65 ans		
353	Roux Damien, maire 60 ans	délégué de la Cm de Ariand Girard Antoine ad. 37 ans		
354	Gabriel	Conseiller d'arrondissement du Canton de Quézil 51 ans		
355	Henri, maire 45 ans	délégué de la Cm de Pignolet Dalmas Rufine Cm.		
356	Henri, député	Conseiller d'arrondissement du Canton de Reillanne 48 ans		
357	Joseph Cm. 43 ans	délégué suppléant de la Cm de Châteaufort		
358	Marcelin, maire 55 ans	délégué de la Cm de Augès Raymond Auguste ad. 52 ans		
359	Roupiès Jules, maire 52 ans	Donostère Pontel Emile Cm. 50 ans		
360	Rousson Fabrice, maire 56 ans	St-Martin Charbonnier Gabriel ad. 46 ans		

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
361	Sandamat Antoine Cm. 83 ans	délégué de la Comm. de Villeneuve	Rolland aîné Cm. 84 ans	
362	Saint Martin Gabriel Cm. 42 ans		Gigors allègre Gabriel Cm. 49 ans	
363	Salve (de) Jean Cm. 55 ans	Conseiller Général du Canton de Reilhanne		
364	Sappe Philippe 66 ans	délégué de la Comm. de Montpezat	Serres Gust. aîné 84 ans	
365	Sautan James 59 ans		Macailles Sixte Eugénie Cm. 53 ans	
366	- do - Du aris 42 ans		Le Juguet Mandine Daniel Cm. 45 ans	
367	Sauve Henri aîné 29 ans		etuzit Audemar Jules man. 44 ans	
368	Segond Albert 51 ans		Esclançon Chaudesgras Romy Cm. 56 ans	
369	{ Duquatre man. 73 ans		La Gajie Chaudesgras Jules aîné 41 ans	
370	{ Joseph man. 76 ans		Prade Garain Yppolite aîné 42 ans	
371	Senes Cassius Cm. 75 ans	Conseiller Général du Canton de Mondler		
372	Sierjes (de) Paul Cm. 82 ans	délégué de la Comm. de Digne	Muffrid aîné Cm. 41 ans Bisaudun Louis Cm. 31 ans	
373	Si Quoté Emile aîné 46 ans		Barclomette Meyran Jean Cm. 65 ans	
374	{ Louis man. 48 ans		Estoulier Dauvas André Cm. 42 ans	
375	{ Du aris Cm. 63 ans		Reput du Buis Pypaudan Philippe Cm. 37 ans	
376	Simon Louis man. 28 ans		Vergoso Beraud Henri aîné 39 ans	
377	Spitalis Jean 134	Conseiller d'arrondissement du Canton de Barcelonnette		
378	Stern Jacques 47 ans	Député		
379	Sube Maurice man. 27 ans	délégué de la Comm. de Pierrefeu	Blanc Homidé aîné 63 ans	
380	Tardieu Baptiste Cm. 46 ans	délégué de la Comm. de Salel	Angelyin Fernand Cm. 42 ans	
381	Tauche aîné Cm. 38 ans		Duane Pic Luy Cm. 49 ans	
382	Tesson Emile Cm. 75 ans		Digne (Muffrid aîné Cm. 41 ans Bisaudun Louis Cm. 31 ans)	
383	Teychené James man. 37 ans		Drasme arnaud Léon aîné 42 ans	
384	Theoleyre Eugène man. 37 ans		Allemagne Matheron Eugénie aîné 31 ans	
385	Touche Louis man. 52 ans		Furriers Rolland Maurice aîné 51 ans	
386	Touznade (de) Charles man. 69 ans		Gabimtz Adrien Jean Cm. 33 ans	
387	Tremozel Gustave man. 74 ans		Jansins Rebattu Jean aîné 48 ans	
388	Trotabas Joseph man. 62 ans		Beaufort Trotabas J ^h Jean 134 aîné 51 ans	
389	- do - Du aris man. 44 ans		La Duure Gimbert Jules aîné 42 ans	
390	Trouche Maximin man. 54 ans		de Tulle Secoul Francis Cm. 59 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
391	Fouche Zacharie Cm 56 ans	délégué de la Cm de Medaux	Abbis Pierre Paulin Cm 59 ans	
392	Fuzcan Joseph ad ^t 55 ans	}	Isidore	André Auguste Cm 56 ans
393	- F - Louis Cm 48 ans		Isidore	Lucien Daniel Cm 38 ans
394	Fuzin Paul m ^{mar} 26 ans		Laurent	Georges Louis Cm 36 ans
395	Fuzel André	Conseiller Général	du Canton de Jussy 41 ans	
396	Vachier Marcel m ^{mar} 55 ans	délégué de la Cm de Montblanc	Jeanne Remy Cm 36 ans	
397	Vallon Augustin ad ^t 50 ans	}	Marc	Pic Louis Cm 49 ans
398	Vassal Joseph ad ^t 59 ans		Grand	Gaze Joseph Cm 59 ans
399	Veruet Honoré		Conseiller d'arrondissement	du Canton de Barelomille 57 ans
400	Vial Etie m ^{mar} 41 ans	délégué de la Cm de Rochejean	Jules Pierre Paul Cm 28 ans	
401	- F - Eugène Cm 45 ans	}	Alphonse	Joseph Adam Cm 41 ans
402	Vigne Joseph m ^{mar} 85 ans		Le Sauger	Besaudun Louis Cm 31 ans
403	Viguer Daniel m ^{mar} 58 ans		Mme Furon	Baguis Joseph ad ^t 36 ans
404	Villemus Paul 58 ans	Conseiller d'arrondissement	du Canton de Forealques 58 ans	
405	Vinay Auguste ad ^t 73 ans	délégué de la Cm de Lardes	Pollt Francis Cm 55 ans	
406	Vinay Etienne	Conseiller d'arrondissement	du Canton de St Paul 51 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Stouard*, le 10 octobre 1929.

Par Délégation du Préfet
Le Secrétaire Général



[Handwritten signature]

N° 2

Élections sénatoriales
du 20 Octobre 1929

Liste
d'emargement

Bureau de vote

DEPARTEMENT

d es Alpes-Maritimes

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE.

(N°s 1 à 143 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)


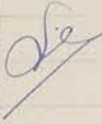

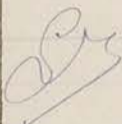








On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 10 octobre¹⁸⁷⁵ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.













La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.












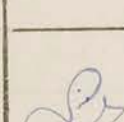
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Richard Emile Délég. de la Cne de Pierrefort					
2	Adrian Heur Délég. de la Cne de Imiane					
3	Aillaud Joseph Délég. de la Cne de Chamensane					
4	Aillaud Aimé Délég. de la Cne de St. Anne					
5	Aillaud Aimé Délég. de la Cne de Sillevenge					
6	Aillaud Antonin Délég. de la Cne de Entrejeunio					
7	Aillaud Ferdinand Délég. de la Cne de Ozaudon					
8	Amiell Antonin Délég. de la Cne de Amaron					
9	Amiell Elie Délég. de la Cne de Lambert					
10	Angles Léon Délég. de la Cne de Vincut Tabun					
11	Ardisson Jacques Délég. de la Cne de Montblanc					
12	Arenaud Aimé Délég. de la Cne de Jours					













NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Ernard Justin Délég. de la Cne de Nozès					
14	Ernard Marino Délég. de la Cne de Escalé					
15	Ernard Michel Conseiller d'arrondissement du Canton de Elmans					
16	Ernard Simon Julien Délég. de la Cne de Le Castellard					
17	Ernard Louis Délég. de la Cne de Luro					
18	Ernard Elic Délég. de la Cne de Immersin					
19	Estoin Auguste Délég. de la Cne de Seney					
20	Estoin Philippe Délég. de la Cne de Reynier					
21	Estelme Auguste Délég. de la Cne de Mèrel					
22	Hubert Alfred Délég. de la Cne de St Martin la Eau					
23	Hubert Camille Délég. de la Cne de Reillanne					
24	Hubert Cosme Délég. de la Cne de Les Més					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Hubert Eugène Délég. de la Cne de Jimiane		<i>[Signature]</i>			
26	Hubert Pierre Délég. de la Cne de Manosque		<i>[Signature]</i>			
27	Hubert Marcelin Délég. de la Cne de Robion		<i>[Signature]</i>			
28	Antheman Raphaël Délég. de la Cne de Le Turget		<i>[Signature]</i>			
29	Aubeau Ernest Délég. de la Cne de Annot		<i>[Signature]</i>			
30	Aubeau Médéric Délég. de la Cne de Peyroules		<i>[Signature]</i>			
31	Auzet Aimé Délég. de la Cne de Beaujeu		<i>[Signature]</i>			
32	Auzet Smaent Conseiller d'arrondissement du Canton de La Vayre		<i>[Signature]</i>			
33	Auzias Firmin Délég. de la Cne de Silleguille		<i>[Signature]</i>			
34	Aymes Gustave Délég. de la Cne de Aigue		<i>[Signature]</i>			
35	Aymes Hippolyte Délég. de la Cne de La Palud		<i>[Signature]</i>			














NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
36	Bagarry Joseph Délég. de la de Rougon					
37	Barbaroux M. A. Julien Conseiller d'arrondissement Canton de Barrême					
38	Barlatier Jules Délég. de la Cne de DRAIN					
39	Barneaud Elic Délég. de la Cne de Biégut					
40	Barneaud Ernest Conseiller d'arrondissement du Canton du Lauzet					
41	Barneaud Ernest Délég. de la Cne de Seyne					
42	Barneaud Ferdinand Délég. de la Cne de Ollioules					
43	Barneaud Urbain Délég. de la Cne de St-Vincent-la-Forte					
44	Baly Jean Bte Délég. de la Cne de Saint-Judé					
45	Banon Maximin Délég. de la Cne de Champcerme					
46	Baron Charles Député					
47	Basset Louis Délég. de la Cne de Foscalques					








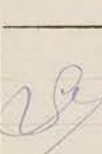


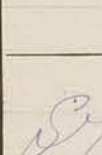
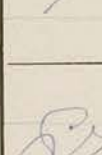
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
48	Bartolde Auguste Délég. de la Cne de Pierrefort		<i>[Signature]</i>			
49	Bayle Louis Délég. de la Cne de St-Jobail		<i>[Signature]</i>			
50	Bayle Victorin Délég. de la Cne de St-Dymphorien		<i>[Signature]</i>			
51	Berand Louis Délég. de la Cne de Chaudon Nivernais		<i>[Signature]</i>			
52	Bernard Eugène Conseiller d'arrondissement du Canton de Montbéliard		<i>[Signature]</i>			
53	Bernard Jean-Baptiste Délég. de la Cne de Soluthas		<i>[Signature]</i>			
54	Berne Emile Délég. de la Cne de Amudon		<i>[Signature]</i>			
55	Berne Léon Délég. de la Cne de Albise		<i>[Signature]</i>			
56	Berrin Albert Délég. de la Cne de Demandola		<i>[Signature]</i>			
57	Berton René Délég. de la Cne de Saint-Jamb		<i>[Signature]</i>			
58	Blanc Augustin Délég. de la Cne de Argens		<i>[Signature]</i>			
59	Blanc Joseph Délég. de la Cne de Disteron		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
60	Blanc Marcel Conseiller Général du Canton de Nozères					
61	Blanc Sylvain Délég. de la Cne de Sachéris					
62	Blanchet Léopold Délég. de la Cne de St Croix la Roche					
63	Boeuf Baptiste Délég. de la Cne de St Julien du Serdon					
64	Boeuf Gustave Délég. de la Cne de Timoisson					
65	Bonnetale Pierre Délég. de la Cne de Forcalquier					
66	Bonnefoy Adrien Délég. de la Cne de Redortiers					
67	Bonnet Emile Délég. de la Cne de Craissac					
68	Bonnet Emile Délég. de la Cne de Colmar					
69	Bouchet Adrien Délég. de la Cne de Beynes					
70	Bouffier Baptiste Délég. de la Cne de Riez					
71	Bouquet Charles Conseiller Général du Canton d'Entrevaux					



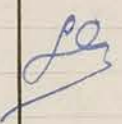









NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
72	Bouquet André Délég. de la Cne de Jozcalquid					
73	Bouzeillon Louis Conseiller d'arrondissement du Canton de St. André					
74	Bremond Achille Délég. de la Cne de Riez					
75	Bremond Augustin Délég. de la Cne de Le Castell					
76	Bremond Gustave Délég. de la Cne de Moyers					
77	Bremond Joseph Délég. de la Cne de Jozcalquid					
78	Bremond Léon Délég. de la Cne de Repet de marais					
79	Bremond Marcel Délég. de la Cne de Carnial					
80	Bremond Paul Délég. de la Cne de Montballer					
81	Bremond Paul Délég. de la Cne de Vela					
82	Brengne Joseph Délég. de la Cne de Dauphin					
83	Brouard Emile Délég. de la Cne de Castellane					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
84	Bronnard Félix Conseiller Général du Canton de Castellane		<i>[Signature]</i>			
85	Brun Camille Délég. de la Cne de St-Jean		<i>[Signature]</i>			
86	Brun Filicien Délég. de la Cne de St-Laurent du Vernet		<i>[Signature]</i>			
87	Brun Louis Délég. de la Cne de St-Jean	Feraud Aimé Maison	<i>[Signature]</i>			titulaire malade
88	Brun Remy Délég. de la Cne de St-Jean		<i>[Signature]</i>			
89	Buzle Albert Délég. de la Cne de Douzebis		<i>[Signature]</i>			
90	Buzle Emile Délég. de la Cne de Riez		<i>[Signature]</i>			
91	Buzle Louis Délég. de la Cne de Douze		<i>[Signature]</i>			
92	Buzle Maurice Délég. de la Cne de St-Jean de Verdun		<i>[Signature]</i>			
93	Burière Angéline Délég. de la Cne de Cozane Basse		<i>[Signature]</i>			
94	Caire Camille Délég. de la Cne de Fos-en-Chance		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
95	Carre Edouard Conseiller d'arrond. du Canton d'Alles					
96	Carre Jean Délég. de la Cne de St. Paul					
97	Carret Jean Délég. de la Cne de Cures					
98	Carretier Joseph Délég. de la Cne de Duhaucourt					
99	Cassan Joseph Conseiller d'arrond. du Canton de Noyons					
100	Caton Ernest Délég. de la Cne de Limand					
101	Cerilly Joseph Délég. de la Cne de Seyne					
102	Chabaud Elie Délég. de la Cne de Châteauneuf-sur-Loire					
103	Chabot Eugène Délég. de la Cne de Le Verrier					
104	Chabot Michel Délég. de la Cne de Montclair					
105	Chabrier Albert Délég. de la Cne de Peyrins					
106	Au Chaffaut Leon Délég. de la Cne de Le Chaffaut					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
107	Chaiban Honoré Délég. de la Cne de Saint-Genès					
108	Chaiban Louis Délég. de la Cne de St. Louis					
109	Chaillan Joseph Délég. de la Cne de Tartonne					
110	Chaillan Julien Délég. de la Cne de La Colle St. Michel					
111	Chais Bernard Délég. de la Cne de Ainae					
112	Chalpe Emmanue Conseiller d'arrondt du Canton d'Albe					
113	Chaupet Gustave Délég. de la Cne de Malijai					
114	Chaupet Louis Délég. de la Cne de Seyne					
115	Chément Bonard Délég. de la Cne de Vanmerel					
116	Collomp Félicien Délég. de la Cne de Castillon					
117	Collomp Eux Délég. de la Cne de Faubanne					
118	Collomp Lucien Conseiller d'arrondt du Canton de Castillon					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
119	Collin Jean Délég. de la Cne de Villars-Brandis					
120	Coulet Frédéric Délég. de la Cne de Digne					
121	Coulet Auguste Délég. de la Cne de Quezel					
122	Coste Augustin Conseiller Général du Canton de Quezel					
123	De Courtois Pierre Conseiller Général du Canton de Banton					
124	Crutellier Jules Jean Délég. de la Cne de Dazême					
125	Cupidon Gaston Délég. de la Cne de Chastel					
126	Cuznier Siméon Conseiller Dazême du Canton de Sisteron					
127	Dalmas César Délég. de la Cne de St Pierre					
128	Dalmas Léopold Délég. de la Cne de Salernes					
129	Dalmas Augustin Conseiller D'auroult du Canton de Galusole					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
130	Daumau Eugène Délég. de la Cne de St Geniez					
131	Daumau Ludovic Délég. de la Cne de Spassac-la-Batè					
132	Depied Joseph Délég. de la Cne de Sidrac					
133	Depied Louis Conseiller d'arrondissement du Canton de Escalquès					
134	Depied Maurice Conseiller d'arrondissement du Canton de Montaudou					
135	Derbez César Conseiller d'arrondissement du Canton de Lauzès					
136	Dominique Louis Délég. de la Cne de St Gene					
137	Donnadieu Aimé Délég. de la Cne de Les Trilles					
138	Donnet Emont Délég. de la Cne de Chèze					
139	Dou Maurice Délég. de la Cne de Banon					
140	Doyoul Honoré Conseiller Général du Canton de Panz					
141	Doyoul François Délég. de la Cne de La Rochette					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 143 électeurs.

A Peque, le 10 Octobre 1929

Le Préfet,

Par Délégation du Préfet
Le Secrétaire Général



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent quarante deux émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Michael

Les Scrutateurs,

J. Paynaud
J. Paulin

N° 4

Lections de natoriales
du
20 Octobre 1929

Liste
d'emargements

2^{me}

Bureau de vote

DEPARTEMENT

d *la Savoie*

MODÈLE n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *2^{me}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *144 à 283* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
144	Ébroad Adrien Délég. de la Cne de Noverset		<i>Ebro</i>			
145	Ébroad Auguste Délég. de la Cne de la Briole		<i>Ally</i>			
146	Escarnas Alfred Délég. de la Cne de la Garde		<i>Ally</i>			
147	Escuyer Séraphin Délég. de la Cne de Faucon (Baricis)		<i>Ally</i>			
148	Esniol Antoine Délég. de la Cne de St Martin de Bre.		<i>Ally</i>			
149	Esniol Henri Délég. de la Cne de Scinsichel		<i>Ally</i>			
150	Esprit Léon Délég. de la Cne de Walbelle		<i>Ally</i>			
151	Estiennes Paul Délég. de la Cne de Miezelles		<i>Ally</i>			
152	Eydoet Gustave Délég. de la Cne de Montfort		<i>Ally</i>			
153	Fabre Auguste Délég. de la Cne de Montagne		<i>Ally</i>			
154	Fabre Augustin Délég. de la Cne de St-Jurson		<i>Ally</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
155	Baudou Joseph D ^l J. de la Cne de Melan		Ally			
156	Baucou Elie D ^l ég. de la Cne de le Bouesquer		Ally			
157	Baure Alexandre Conseiller d'arrondissement du canton de St Paul		Ally			
158	Béraud Bienvenu D ^l ég. de la Cne de Châteauneuf sur Isère		Ally			
159	Béraud Joseph D ^l ég. de la Cne de La Serre		Ally			
160	Blavay Lionce D ^l ég. de la Cne de Mauvoque		Ally			
161	Bourment Lion D ^l ég. de la Cne de la Biellanne		Ally			
162	Bournier Joseph D ^l ég. de la Cne de Leysseg		Ally			
163	Branje Fernand D ^l ég. de la Cne de Selommet		Ally			
164	Brecheux Charles Conseiller Général du canton de Digue		Ally			
165	Gal Emile D ^l ég. de la Cne de St-Julien d'Asse		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
166	Gabien Emile Conseiller Général du canton de Luteray		Ally			
167	Galfard Adolphe Délég. de la Cne de Allons		Ally			
168	Garcin Edouard Conseiller d'arrondissement du canton de Riez		Ally			
169	Garcin Gustave Délég. de la Cne de Les Omergues		Ally			
170	Garriot Louis Délég. de la Cne de Député		Ally			
171	Garnier Lévy Délég. de la Cne de Gausgobie		Ally			
172	Garron Adrien Conseiller d'arrondissement du canton de Seney		Ally			
173	Garron Emile Délég. de la Cne de St. Jeurs		Ally			
174	Garron Paulin Délég. de la Cne de Najastres		Ally			
175	Gassier Paul Conseiller Général du canton de Barcelonnette		Ally			
176	Gaubert Gabriel Délég. de la Cne de Mallefougasse		Ally			
177	Gerard Victor Conseiller Général du canton des Haies		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
178	Cormain Louis Délég. de la Cne de Roveat des Brochettes		Clly			
179	Gibert François Délég. de la Cne de Valcesole		Clly			
180	Gibert Louis Délég. de la Cne de St. André		Clly			
181	Gilly Ariès Délég. de la Cne de Brevaux		Clly			
182	Gilly Ariès Délég. de la Cne de St. Jeannet		Clly			
183	Gilly Lucien Délég. de la Cne de la Condamine		Clly			
184	Gilly Jacques Conseiller d'arrondissement du canton de Barcelonnette		Clly			
185	Girard Jean Délég. de la Cne de Clemane		Clly			
186	Gireud Robert Délég. de la Cne de Allos		Clly			
187	Gondran Robert Délég. de la Cne de Cruis		Clly			
188	Gouway Charles Délég. de la Cne de St. Vienne		Clly			
189	Greac Antoine Délég. de la Cne de Brauf		Clly			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
190	Cyriaque Jules Conseiller d'arrond. du canton d'Aussat		Ally			
191	Cyrillon Joachim Délég. de la de Blioux		Ally			
192	Cyprien Paulien Délég. de la Cne de Appetelle		Ally			
X 193	Cyricard Édouard Délég. de la Cne de Levens		Ally			
194	Cyricard Henri Délég. de la Cne de Mostiers		Ally			
195	Cyricou Henri Délég. de la Cne de Beynes		Ally			
196	Cyriotte Léopold Délég. de la Cne de Espinouse		Ally			
197	Cyriotte Anatole Délég. de la Cne de Mauvroux		Ally			
198	Halec Benjamin Délég. de la Cne de Castellet les Dauxes		Ally			
199	Henery Guich Délég. de la Cne de Ingles		Ally			
200	Hermelin Casimir Délég. de la Cne de Châteauredon		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
201	Hervies Victor Délég. de la Cne de Polonne		<i>[Signature]</i>			
202	Honorat André Conseiller Général du canton de Lauzet		<i>[Signature]</i>			
203	Honorat Auguste Conseiller Général du canton de St. André		<i>[Signature]</i>			
204	Honorat Ferdinand Délég. de la Cne de Digne		<i>[Signature]</i>			
205	Harques Joseph Délég. de la Cne de Le Lauzet		<i>[Signature]</i>			
206	Humbert Louis Délég. de la Cne de Seignin		<i>[Signature]</i>			
207	Humbert Simon Délég. de la Cne de Polonne		<i>[Signature]</i>			
208	L. Inguibert Louis Délég. de la Cne de Fontienne		<i>[Signature]</i>			
209	Esnard Lion Délég. de la Cne de St. Michel		<i>[Signature]</i>			
210	Garjays Léopold Délég. de la Cne de Nibles		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
211	Jaubert Paul Conseiller Général du canton de Baccalquies		Ally			
212	Jauffret Valentin Délég. de la Cne de Revel		Ally			
213	Jauffret Guile Délég. de la Cne de Roumoules		Ally			
214	Jaumary Raoul Délég. de la Cne de Chenevilles		Ally			
215	Jean Edouard Délég. de la Cne de Castellet St. Cassien		Ally			
216	Jean Guile Délég. de la Cne de Cèreste		Ally			
217	Jean Lion Délég. de la Cne de Meyrannes		Ally			
218	Joseph André Délég. de la Cne de Bonnaux H. St.		Ally			
219	Joseph Gaston Délég. de la Cne de l. Hospitalier		Ally			
220	Jolifier Joseph Délég. de la Cne de Lurs		Ally			
221	Jouin Edmond Délég. de la Cne de Castellane		Ally			
222	Jourdan Eugène Conseiller d'arrondissement du canton de St. Etienne		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
223	Fourdan J ⁿ B ^{te} Délég. de la Cne de Revest du Bion		Ally			
224	Fourdan Mathurin Délég. de la Cne de Mison		Ally			
225	Julien Gabriel Conseiller d'arrond. de canton de Colonne		Ally			
226	Lagarde Désiré Délég. de la Cne de Sisteron		Ally			
227	Lagarde Joseph Délég. de la Cne de La Motte		Ally			
228	Lagarde Paul Délég. de la Cne de Le Coire		Ally			
229	Lantelme Paul Délég. de la Cne de Blégiers		Ally			
230	Laugier Auguste Délég. de la Cne de Ongles		Ally			
231	Laugier Bienaimé Délég. de la Cne de Sisteron		Ally			
232	Laugier Dominus Délég. de la Cne de St. Benoît		Ally			
233	Laugier Henri Délég. de la Cne de Reillaume		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
234	Langier Lucien Délég. de la Cne de Aureut		Ally			
235	Laurent Gabriel Délég. de la Cne de St. Haimé		Ally			
236	Leautaud Joseph Délég. de la Cne de Colmar		Ally			
237	Libre Pélis Délég. de la Cne de Médau		Ally			
238	Libre Raoul Délég. de la Cne de Ste. Belle		Ally			
239	Lejeune Laurent Délég. de la Cne de Bovercée		Ally			
240	Lesbros Roger Conseiller d'arrond. du canton de Banon		Ally			
241	Leouffre Dérivé Délég. de la Cne de Vertès		Ally			
242	Lezdet Maxime Délég. de la Cne de Barles		Ally			
243	Leautaud Julien Délég. de la Cne de Entrevaux		Ally			
244	Leutier Baptiste Délég. de la Cne de Miron		Ally			
245	Luc Aoit Délég. de la Cne de Céreste		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
246	Luc Gaston Délég. de la Cne de Aubenas		<i>[Signature]</i>			
247	Magard Célestin Délég. de la Cne de Entrages		<i>[Signature]</i>			
248	Magard Oscar Délég. de la Cne de la Robine		<i>[Signature]</i>			
249	Magnan Augustin Délég. de la Cne de Curbases		<i>[Signature]</i>			
250	Magnan Paul Conseiller d'arrondissement du canton de Seyne		<i>[Signature]</i>			
251	Mallet Siste Délég. de la Cne de Mallemoisson		<i>[Signature]</i>			
252	Manent Albert Délég. de la Cne de Aiglun		<i>[Signature]</i>			
253	Martin Albert Délég. de la Cne de Caloire		<i>[Signature]</i>			
254	Martin Auguste Délég. de la Cne de Barcelonnette		<i>[Signature]</i>			
255	Massel Louis Délég. de la Cne de Lincel		<i>[Signature]</i>			
256	Massot Lucien Délég. de la Cne de Bellaffaire		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
254	Massot Marcel Conseiller Général du canton de La Motte		Ally			
258	Massot Paul Délég. de la Cne de Corbières		Ally			
259	Maucel Camille Conseiller d'arrondissement du canton de Curriers		Ally			
260	Maucel Emile Délég. de la Cne de Tonchastropes		Ally			
261	Maucel Aubert Conseiller d'arrondissement du canton de Banon		Ally			
262	Maucel Jean Joseph Conseiller Général du canton de Bavière		Ally			
263	Maucel Joseph Délég. de la Cne de St. Michel		Ally			
264	Maucel Jules Délég. de la Cne de Salignac		Ally			
265	Maucel Louis Délég. de la Cne de Bavière		Ally			
266	Maucel Louis Délég. de la Cne de Mauvoque		Ally			
267	Maucel Victorin Délég. de la Cne de Châteauneuf		Ally			
268	Mauvin Aimé Délég. de la Cne de Revel		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
269	Maximin Abel Délég. de la Cne de Volf		Ally			
270	Maquart Auguste Délég. de la Cne de Digue		Ally			
271	Melve Albert Délég. de la Cne de Les Hees		Ally			
272	Mercier Daniel Délég. de la Cne de Brunet		Ally			
273	Meyère Aimé Délég. de la Cne de Palavoire		Ally			
274	Meuxan Léon Délég. de la Cne de Fausiers		Ally			
275	Michel Ferdinand Délég. de la Cne de Naucon (P ^{ts})		Ally			
276	Michel Jean Joseph Délég. de la Cne de la Bœule		Ally			
277	Michel Michel Conseiller Général du canton D. Allos		Ally			
278	Michel Valentin Délég. de la Cne de Astoin		Ally			
279	Mille André Délég. de la Cne de Mauorgue		Ally			
280	Mallet Frédéric Délég. de la Cne de Dauphin		Ally			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 140 électeurs.

A *Pieque*, le 10 octobre 1929.



Le Préfet,
Par Délégation du Préfet
Le Secrétaire Général

[Handwritten signature]

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent-quarante* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

[Handwritten signature]

Les Scrutateurs,

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]
[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

N° 5

Élections sénatoriales
du
20 Octobre 1929

Liste
d'émargement

3me Bureau
de
vote

République Française

Paraphé Me Varnier
Signé le 20. Tigré

1914



n. 12

Paraphrase de Varietate
significando October 1914

~~Handwritten signature~~

Handwritten signature
Kotabul
Handwritten signature



n° 6

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1919 (1^{er} TOUR)

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 142
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 142
Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe aucun
Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
Baron											55
D. Courtois											81
Homerat											77
Perbot,											43
Houx											7
Masrot											1
Achaud.											1
Angli											1

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du bureau de vote.
Digne, le 20 Octobre

Le Président, *Chichet*
Les Scrutateurs, *Angli* *Raymond* *P. André*

n° 7

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929 (1^{er} TOUR)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 142
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 142
Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0
Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Baron											55
Le Courtois											81
Honorat											77
Ferchod											43
Stern											7
Marcel Massot											1
Achard Charles											1
Angli Raoul											1

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du bureau de vote.

Digne, le 20 Octobre 1929

Le Président,

Les Scrutateurs,

[Signature]

[Signatures]

1108

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929 (1^{re} TOUR)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 140
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 140
Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0
Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Besson											46
Courvois											84
Honorat											72
Perchet											37
Cabanel											3
Henri											9
Robert											1
D ^r Chateau											1

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du ^{2^{me}} bureau de vote.

Digne, le 20 Octobre 1929

Le Président,

Les Scrutateurs,

[Signature]

[Signatures]

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929 (1^{er} TOUR)

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 140
 Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 140
 Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0
 Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
Baron											46
Courtois											84
Hormonal											72
Perchot											37
Cabanel											3
Dem											1
Robert											1
Chateau											1
Blanc											

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du 2nd bureau de vote.

Digne, le 20 Octobre 1929

Le Président,
[Signature]

Les Scrutateurs,
[Signatures]

W. 10

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1919 (1^{er} TOUR)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 123
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 123
Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0
Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
Baron											28
De Courtois											66
Honnorat											67
Ferchot											43
Anglés											1
Hern											10
Didot											1
Robert											3

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du bureau de vote.

Digne, le

Le Président,
[Signature]

Les Scrutateurs,
[Signatures]

N° 11

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929. (1^{er} TOUR)

Nombre de votants d'après la liste d'émargement 123
 Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 123
 Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0
 Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12^e colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Barron	123										123
De Courtois											66
Honnoral											67
Percher											43
Angles											1
Stern											10
Duval											1
Rohou											5

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du bureau de vote.

Digne, le

Le Président,

Les Scrutateurs,

[Signature]

[Signatures]

DEPARTEMENT

d *es Basses Alpes*

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *35* BUREAU DE VOTE.

(N°s *2811* à *1106* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
284	Nicolas François Délég. de de Auribeau		<i>[Signature]</i>			
285	Neveu Célestin Délég. de la Cne de Authon		<i>[Signature]</i>			
286	Oer Coliste Délég. de la Cne de Mirabeau		<i>[Signature]</i>			
287	Olivier Auguste Délég. de la Cne de St-Jacques		<i>[Signature]</i>			
288	Olivier Marcelin Délég. de la Cne de Corbieres		<i>[Signature]</i>			
289	Panier Charles Délég. de la Cne de Entrevaux		<i>[Signature]</i>			
290	Paret Baptiste Délég. de la Cne de Château-Arnoux		<i>[Signature]</i>			
291	Paret Emile Délég. de la Cne de Senteron		<i>[Signature]</i>			
292	Pascal Félix Délég. de la Cne de Vorecalquier		<i>[Signature]</i>			
293	Pascal Paul Délég. de la Cne de Marsoux		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
294	Lauchon Camille Délég. de la Cne de Claret		<i>[Signature]</i>			
295	Paul Louis Délég. de la Cne de Les Mées		<i>[Signature]</i>			
296	Péroul Félix Délég. de la Cne de Meissal		<i>[Signature]</i>			
297	Peignon Martial Délég. de la Cne de Sirkéron		<i>[Signature]</i>			
298	Péberton Louis Délég. de la Cne de Beque		<i>[Signature]</i>			
299	Pelissier Louis Délég. de la Cne de Baumont		<i>[Signature]</i>			
300	Pellegrin Michel Délég. de la Cne de Montjeun		<i>[Signature]</i>			
301	Pellet Jules Délég. de la Cne de Chorauc-Banc		<i>[Signature]</i>			
302	Peuron Adolphe Délég. de la Cne de Villars Colmar		<i>[Signature]</i>			
303	Peurothe Jules Délég. de la Cne de Aubignon		<i>[Signature]</i>			
304	Peysson Belmon Délég. de la Cne de Mauvoque		<i>[Signature]</i>			
305	Philippe Joseph Délég. de la Cne de Hobraige		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
306	Philippe Martin Délég. de la Cne de Cricourt		<i>[Signature]</i>			
307	Riconceby Louis Délég. de la Cne de Neukerol		<i>[Signature]</i>			
308	Pin Antoine Délég. de la Cne de Bhoard		<i>[Signature]</i>			
309	Pin Léon Délég. de la Cne de Soult		<i>[Signature]</i>			
310	Riconceby Édouard Délég. de la Cne de Larche		<i>[Signature]</i>			
311	Plantin Emile Délég. de la Cne de St-Vienne		<i>[Signature]</i>			
312	Romère Victorin Conseiller d'arrondissement du canton de Requinis		<i>[Signature]</i>			
313	Rorte Jean Bt Délég. de la Cne de Baegons		<i>[Signature]</i>			
314	Rourcin Jules Délég. de la Cne de Villemes		<i>[Signature]</i>			
315	Rourcin Louis Délég. de la Cne de Maurogue		<i>[Signature]</i>			
316	Rourcin François Délég. de la Cne de Maurogue		<i>[Signature]</i>			
317	Rulverail Henri Conseiller d'arrondissement du canton de Polonne		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
318	Ravel Auguste Délég. de la Cne de St-Croix d.V.		<i>[Signature]</i>			
319	Ravel Bernard J. de la Cne de Montagnac		<i>[Signature]</i>			
320	Raybaud Elvire Délég. de la Cne de Angles		<i>[Signature]</i>			
320	Raynaud Louis Délég. de la Cne de Castellane		<i>[Signature]</i>			
322	Renoux Gabriel Conseiller Général du canton de la Gavie		<i>[Signature]</i>			
323	Revest Louis Délég. de la Cne de Sisteron		<i>[Signature]</i>			
324	Reybaud Joseph Délég. de la Cne de Oumaux		<i>[Signature]</i>			
325	Reymond Camille Conseiller Général du canton de Volonne		<i>[Signature]</i>			
326	Reymond Bernard Délég. de la Cne de La Motte		<i>[Signature]</i>			
327	Reyraud Auguste Délég. de la Cne de La Condamine		<i>[Signature]</i>			
328	Reyraud Henri Délég. de la Cne de Ubaye		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
329	Reynaud Justin Conseiller d'arrondissement du canton Des Vées		<i>[Signature]</i>			
330	Reynaud Paul Député, Conseiller Général du canton De St. Paul		<i>[Signature]</i>			
331	Reynaud Remy Délég. de la Cne de Barcelonnette		<i>[Signature]</i>			
332	Reynier Lucien Conseiller d'arrondissement du canton De la Motte		<i>[Signature]</i>			
333	Richard Joseph Délég. de la Cne de St. Estève		<i>[Signature]</i>			
334	Richard Albert Conseiller Général du canton De Valence		<i>[Signature]</i>			
335	Richard Elie Délég. de la Cne de Châteaufort		<i>[Signature]</i>			
336	Richard Léon Délég. de la Cne de Peyruis		<i>[Signature]</i>			
337	Richard Paul Délég. de la Cne de Les Doubes		<i>[Signature]</i>			
338	Richard Raoul Délég. de la Cne de Château-Arnaud		<i>[Signature]</i>			
339	Richard Théodore Délég. de la Cne de Moyers		<i>[Signature]</i>			
340	Rieffert Louis Conseiller d'arrondissement du canton de Ligne		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
341	Robert Arthur Conseiller Général du canton de Marouque		<i>[Signature]</i>			
342	Robert Julien Délég. de la Cne de Saumes		<i>[Signature]</i>			
343	Roccas Désiré Délég. de la Cne de Lunot		<i>[Signature]</i>			
344	Rolland Clément Délég. de la Cne Châteauneuf V. St. Et.		<i>[Signature]</i>			
345	Rolland Justin Délég. de la Cne de Siteron		<i>[Signature]</i>			
346	Roman Joseph Délég. de la Cne de Villone		<i>[Signature]</i>			
347	Roman Sylvain Délég. de la Cne de Subeyrières		<i>[Signature]</i>			
348	Roubin Augustin Conseiller d'arrondissement du canton de Entrevaux		<i>[Signature]</i>			
349	Rouit Louis Délég. de la Cne de Le Poil		<i>[Signature]</i>			
350	Rouit Louis Délég. de la Cne de Verdaches		<i>[Signature]</i>			
351	Roustan Louis Conseiller d'arrondissement du canton de Castellane		<i>[Signature]</i>			
352	Roux Adrien Conseiller Général du canton de Colmars		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
353	Roux Damien Délég. de la Cne de Marivaud		/			
354	Roux Gabriel Conseiller d'arrondissement du canton de Nézel		/			
355	Roux Henri Délég. de la Cne de Sigoyer					
356	Roux Henri Adolphe Conseiller d'arrondissement du canton de Reillanne		/			
357	Roux Joseph Délég. de la Cne de (suppléant) Choard		/			
358	Roux Marcelin Délég. de la Cne de Augès		/			
359	Rouvier Jules Délég. de la Cne de Maestrier		/			
360	Rougon Gabriel Délég. de la Cne de St-Martin les Dunes		/			
361	Saindomat Antoine Délég. de la Cne de Villeneuve		/			
362	St-Martin Vital Délég. de la Cne de Gisors		/			
363	de Salve Jean Conseiller Général du Canton de Reillanne		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
364	Sayre Philippe Délég. de la Cne de Montpezat		<i>[Signature]</i>			
365	Sauvan François Délég. de la Cne de Méailles		<i>[Signature]</i>			
366	Sauvan Marius Délég. de la Cne de le Fugaret		<i>[Signature]</i>			
367	Sauve Henri Délég. de la Cne de Auzet		<i>[Signature]</i>			
368	Segond Albert Délég. de la Cne de Enlaugon		<i>[Signature]</i>			
369	Segond Auguste Délég. de la Cne de la Houie		<i>[Signature]</i>			
370	Segond Joseph Délég. de la Cne de Crads		<i>[Signature]</i>			
371	Séné's Camille Conseiller Général du canton de Montiers		<i>[Signature]</i>			
372	Siéges (de) Raoul Délég. de la Cne de Digue		<i>[Signature]</i>			
373	Signoret Guile Délég. de la Cne de Barcelonnette		<i>[Signature]</i>			
374	Signoret Louis Délég. de la Cne de Estoublon		<i>[Signature]</i>			
375	Signoret Maurice Délég. de la Cne de Revent Du Bion		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
276	Simon Louis Délég. de la Cne de Vergons		<i>[Signature]</i>			
277	Spitalier Jm Pte. Conseiller D'arrondissement du canton de Barcelonnette		<i>[Signature]</i>			
278	Stern Jacques Député		<i>[Signature]</i>			
279	Sube Maurice Délég. de la Cne de Pierrevive		<i>[Signature]</i>			
280	Bardieu Baptiste Délég. de la Cne de Valensole		<i>[Signature]</i>			
281	Bauche Aimé Délég. de la Cne de Maue		<i>[Signature]</i>			
282	Berton Guile Délég. de la Cne de Digne		<i>[Signature]</i>			
283	Beyhené François Délég. de la Cne de Bras d'Asse		<i>[Signature]</i>			
284	Chérelpe Auguste Délég. de la Cne de Allemagne		<i>[Signature]</i>			
285	Bauche Louis Délég. de la Cne de Beaurivier		<i>[Signature]</i>			
286	Bourmaire (de) Charles Délég. de la Cne de Val sainte		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
387	Breimérel Gustave Délég. de la Cne de Fausiers		<i>[Signature]</i>			
388	Brotabas Joseph Délég. de la Cne de Beauvozier		<i>[Signature]</i>			
389	Brotabas Marius Délég. de la Cne de la Mare		<i>[Signature]</i>			
390	Brouche Maximin Délég. de la Cne de Ste-Bulle		<i>[Signature]</i>			
391	Brouche Zacharie Délég. de la Cne de Mélaux		<i>[Signature]</i>			
392	Bursan Joseph Délég. de la Cne de Sisteron		<i>[Signature]</i>			
393	Bursan Louis Délég. de la Cne de Sisteron		<i>[Signature]</i>			
394	Burin Paul Délég. de la Cne de Sardiers		<i>[Signature]</i>			
395	Buvrel André Conseiller Général du canton de Seyne		<i>[Signature]</i>			
396	Pachier Marcelin Délég. de la Cne de Montaur		<i>[Signature]</i>			
397	Ballon Augustin Délég. de la Cne de Mare		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
398	Vassal Joseph Délég. de la Cne de Cricaut		<i>[Signature]</i>			
399	Vernet Honoré Conseiller d'arrondissement du canton de Barcelonnette		<i>[Signature]</i>			
400	Vial Stie Délég. de la Cne de la Rocheviron		<i>[Signature]</i>			
401	Vial Eugène Délég. de la Cne de Digne		<i>[Signature]</i>			
402	Vigue Joseph Délég. de la Cne de Le Lauzet		<i>[Signature]</i>			
403	Viguer Daniel Délég. de la Cne de Montferon		<i>[Signature]</i>			
404	Villemus Paul Conseiller d'arrondissement du canton de Forcalquier		<i>[Signature]</i>			
405	Vinay Auguste Délég. de la Cne de Lavèche		<i>[Signature]</i>			
406	Vinay Étienne Conseiller d'arrondissement du canton de St Paul		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 123 électeurs.

A *Dieppe*, le 10 octobre 1929.



Le Préfet,
Par Délégation du Préfet
Le Secrétaire Général

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

Cent quarante trois

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

et de Cent vingt trois

Le Président du bureau de vote,

Hammy

Les Scrutateurs,

Hammy
Castel *Lue*

N° 1

1929

Élections Sénatoriales

Modèle N° 3

Tableau indiquant les résultats de
l'élection des délégués et suppléants

d

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<u>Arrondissement de Barcelonnette</u>					
<u>Canton d'Allos</u>					
49 186	Allos { Barneaud Julien ad. 70 ans Gireud Robert C. m. 54 ans	A A	Pellissier Emile C. m. 40 ans	A	
<u>Canton de Barcelonnette</u>					
331	Barcelonnette { Reynaud Remy mair. 71 ans Marin Auguste ad. 55 ans Signoret Emile ad. 46 ans	A A A	Moeyran Jean C. m. 65 ans	A	
254 343 307	La Cudanne { Reynaud Auguste C. m. 59 ans Gilly Guin C. m. 41 ans	A A	Reynaud Joseph ad. 51 ans	A	
183	Euchastrayes { Barcel Emile mair. 70 ans	A	Gauffred Philippe ad. 58 ans	A	
260	Faucon { Michel Ferdinand mair. 71 ans	A	Maunel marins ad. 46 ans	A	
273	Fours { Denard Firmin mair. 50 ans	A	Sautaud Leon ad. 56 ans	A	
12	Yausiers { Fremereil Gustave mair. 74 ans Moeyran Leon C. m. 68 ans	A A	Rebattu Jean ad. 48 ans	A	
387	Saint Jous { Brun Camille mair. 75 ans	A	Gaubert Clement ad. 47 ans	A	
246	Les Echaules { Donnadieu aene. C. m. 36 ans	A	Graugnard Louis C. m. 51 ans	A	
83	Uzermet { Ebrard ariens mair. 54 ans	A	Ricaud Honoré C. m. 68 ans	A	
137	<u>Canton du Saufet</u>				
144	Breole (C) { Michel Jean Joseph mair. 50 ans Ebrard Auguste C. m. 53 ans	A A	Jame Bernard ad. 31 ans	A	
276	Saufet (C) { Signe Joseph mair. 68 ans Hugues Joseph ad. 50 ans Lebre Julia mair. 42 ans	A A A	Ranguis Leon C. m. 43 ans	A	
402	Meolans { Fradet Ladaris C. m. 65 ans	A	Abbes Marie 59 ans	A	
205	Pontis { Durand Honoré mair. 50 ans	A	Combe Emile ad. 52 ans	A	
277					
391					
143					

80-366-1920. 10609

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
219 268	Regel { Jauffred Salentin mari 50 ans Maurin Marie adj. 45 ans	A A	Reymond Justin C.m. 66 ans	A	
328	Ubaye Reynaud Henri C.m. 38 ans	A	Combe Antoine C.m. 37 ans	A	
43	St Simeon Barneaud Urban mari 52 ans	A	Michel Scraphim C.m. 40 ans	A	
310	Lo Forts		<u>Canton de St Paul</u>		
409 217 54 96	Laroches { Strooncelly E. David adj. 62 ans Stray Auguste adj. 73 ans Meyronnis Jean Leon mari 52 ans St Paul { Berton Rene mari 32 ans Cami Jean adj. 53 ans	A A A A A	Pollet Francois C.m. 55 ans Andrie Louis C.m. 67 ans Bernard Jules adj. 49 ans	A A A	

Arrondissement de Digne

Canton d'Annot

343	Annot { Roccas Marie mari 72 ans Autran Ernest adj. 49 ans	A A	Philippe Paul C.m. 39 ans	A	
189	Brance Grac Antoni mari 46 ans	A	Grac Ernest C.m. 45 ans	A	
366	Le Jugerie Saugan Louis C.m. 42 ans	A	Mandine Daniel C.m. 28 ans	A	
28	Meailles Saugan Francois mari 59 ans	A	Sixte Augustin C.m. 53 ans	A	
362	St Benoit Langier Dominique mari 46 ans	A	Grac Baptiste C.m. 43 ans	A	
232	Ubaye Philippe Joseph mari 56 ans	A	Y Curque Paul adj. 55 ans	A	
305 376	Sergons Simon Louis mari 38 ans	A	Beraud Henri adj. 39 ans	A	

Canton de Dardeme

229	Dardeme Lepigne Laurent C.m. 65 ans	A	Constantin Paul C.m. 60 ans	A	
126	Chandon Crugellier Jules Jean C.m. 72 ans	A	Chaillan Samiel C.m. 48 ans	A	
51	Nozante Beraud Louis mari 57 ans	A			
183	Chumand Girard Jean mari 29 ans	A	Guard Laurent C.m. 31 ans	A	
324	Reybaud Joseph adj. 46 ans	A	Chaillan Joseph C.m. 54 ans	A	
107	Lambertville Chaillan Honore mari 36 ans	A	Jullien Francois adj. 46 ans	A	
287	St Jacques Olypierre Auguste mari 49 ans	A	Paul Auguste C.m. 37 ans	A	
108	St Louis Chaillan Louis mari 59 ans	A	Rouss Ruben C.m. 56 ans	A	
109	Factonne Chaillan Joseph C.m. 58 ans	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Castellane					
83					
221	Castellane	Deussard Emile marié 61 ans	A	Jaurin Adolphe C. m. 54 ans	A
321		Raynaud Louis C. m. 55 ans	A		
116	Castillon	Collomp Julien marié 61 ans	A	Granet Nicolas adjuv. 62 ans	A
102	Chasteuil	Cupidon Gaston marié 32 ans	A	Bonnet Julien C. m. 32 ans	A
86	Demandolx	Berlin Albert marié 31 ans	A	Boumange Claude C. m. 49 ans	A
309	Coulx	Pin Léon marié 32 ans	A	Bac Benami adj. 40 ans	A
146	Garde (La)	Escarras Alfred marié 51 ans	A	Hugues Benjamin C. m. 56 ans	A
30	Peyroules	Autran médéric marié 27 ans	A	Hermelin Adrien adj. 32 ans	A
97	Robion	Aubert marcelin marié 57 ans	A	Boyer Salutin adj. 46 ans	A
36	Rougou	Bagny Joseph marié 48 ans	A	Bernard Louis C. m. 44 ans	A
63	St Julien	Boeu f Baptiste marié 55 ans	A	Marcel Jean adj. 29 ans	A
83	Solillas	Bernard Franck marié 34 ans	A	Agalin Robert C. m. 31 ans	A
23	Falaise	Marthe Albert marié 33 ans	A	Hugues Edmond adj. 27 ans	A
117	Faulanne	Collomp Eux marié 58 ans	A	Plazis marie C. m. 76 ans	A
119	Sillars Brandis	Collomp Paulin marié 49 ans	A	Hubert Y. B. C. m. 45 ans	A
Canton de Colmars					
388	Beaugues	Érotabas Joseph marié 62 ans	A	Érotabas Y. B. adj. 51 ans	A
68	Colmars	St Bonnet marie marié 55 ans	A		
236		Leantand Joseph adjuv. 55 ans	A	Daumas Opide C. m. 37 ans	A
201	Eh. Basse	Pellet Jules marié 57 ans	A		
93		Bussière armand C. m. 44 ans	A	Arnaud armand C. m. 21 ans	A
218	Eh. Haute	Joseph armand marié 55 ans	A	Chaugel Joseph adjuv. 54 ans	A
302	Sillars-Colmars	Peyron Adolphe marié 56 ans	A	Reux Albert adjuv. 48 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Digne					
282	Argentan M. Albert m. 43 ans	A	Jurany Juba Cm. 41 ans	A	
111	Linac Chari Fernand m. 29 ans	A	Gaubert Sylvain Cm. 28 ans	A	
284	Auribeau Nicolas Francis m. 61 ans	A	Lombard Joachim Cm. 55 ans	A	
208	Barras Maurel Louis m. 60 ans	A	Gaband main Cm. 59 ans	A	
16	Le Castellard Arnaut Siméon m. 68 ans	A	Trabuc Antoine adj. 53 ans	A	
106	Chaffaut Du Chaffaut Léon m. 49 ans	A	Aymes Adrien Cm. 59 ans	A	
48	Champtercier Baron Maxime m. 55 ans	A	Estebert Paul adj. 47 ans	A	
132	Digne	Depied Joseph Cm. 36 ans	A		
204		Honorat Fernand adj. 61 ans	A		
270		Mayaud Auguste C. m. 54 ans	A		
101		Jal Eugène Cm. 45 ans	A	Moffred Adrien Cm. 41 ans	A
382		Feston Emile Cm. 45 ans	A		
120		Coulet Julien Cm. 51 ans	A	Pesaudun Louis Cm. 21 ans	A
372		De Seyis Raimond Cm. 81 ans	A		
34		Aymes Gustave C. m. 67 ans	A		
298		Peletier Léon Cm. 54 ans	A		
337		Les Doubs Richard Paul m. 44 ans	A	Jullien Gustave adj. 57 ans	A
267	Entrages Magaud Albert m. 57 ans	A	Bremont Auguste adj. 75 ans	A	
9	Lambert Amiell Elie m. 59 ans	A	Magaud Léon adj. 29 ans	A	
281	Mallemoisson Millet Sixte m. 50 ans	A	Comte Louis adj. 55 ans	A	
293	Marceux Pascal Paul m. 42 ans	A	Sixan Louis adj. 60 ans	A	
188	Mélan Faudon Joseph m. 68 ans	A	Mayene Joseph adj. 31 ans	A	
189	Pexusse (La) Feraud Joseph m. 45 ans	A	Feraud Barthélemy adj. 45 ans	A	
248	La Robine Magaud Oscar m. 28 ans	A	Roche Albert adj. 47 ans	A	
393	St Estève Richard Joseph m. 64 ans	A	Boudouard Joseph adj. 42 ans	A	
308	Ehoard	Esmiol Adrien m. 48 ans	A		
		Pin Antoine C. m. 52 ans	A	Roux Joseph C. m. 43 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton d'Entrepaux</u>					
236	Huzent Lauquier Lucien mair. 53 ans	A	Bouffard Julien adj. 57 ans	A	
198	Castellat Les Jausse Halec Benjamin C.m. 57 ans	A	Durand Félix C.m. 57 ans	A	
219	Castellat St Cassin Jean Edouard mair. 32 ans	A	Leons Emile C.m. 29 ans	A	
289	Entrepaux Janier Charles mair. 57 ans	A	Grac Albert C.m. 51 ans	A	
243	Entrepaux Sautaud Julien C.m. 54 ans	A			
11	Montblanc ard Hay Jacques mair. 47 ans	A	Coril Julien C.m. 46 ans	A	
141	Rochette (La) Grogoul Francis mair. 55 ans	A	Grogoul Albert C.m. 59 ans	A	
127	Saint Pierre Dalmas Gerat mair. 41 ans	A	Chies Gerat adj. 42 ans	A	
342	Jausse Robert Julien adj. 43 ans	A	Roulin Eloi C.m. 39 ans	A	
33	Sillepaille Ouzias Jimmy mair. 54 ans	A	Michef Xavier adj. 54 ans	A	
<u>Canton de La Jaille</u>					
49	Archail Boyle Louis C.m. 47 ans	A	Rogel Gille C.m. 50 ans	A	
31	Beaujeu Muzet Marie C.m. 71 ans	A	Nicolas Grues C.m. 56 ans	A	
229	Blegiers Lantelme Paul mair. 45 ans	A	Segond Joseph adj. 52 ans	A	
156	Brusquet Faucou Eloi mair. 54 ans	A	Constant Jucunt adj. 42 ans	A	
38	Drais Barlaker Jules C.m. 69 ans	A	Segond Louis C.m. 48 ans	A	
368	Eclançon Segond Albert mair. 51 ans	A	Chaussegros Remy C.m. 56 ans	A	
369	Jaille (La) Segond Auguste mair. 73 ans	A	Chaussegros Jules adj. 41 ans	A	
352	Mariand Rouse Daniel mair. 60 ans	A	Girard Antoine adj. 37 ans	A	
370	Peads Segond Joseph mair. 46 ans	A	Garcin Joseph adj. 72 ans	A	
8	Sanatan Amell Antoine mair. 31 ans	A	Nicolas Joseph adj. 54 ans	A	
<u>Canton des Mees</u>					
73	Castellat (La) Briemont Reguine mair. 46 ans	A	Sauvent Paul adj. 31 ans	A	
206	Chenerelles Jaumary Raoul mair. 25 ans	A	Abbos Amélie adj. 54 ans	A	
6	Entrejennis Kelland Antoine mair. 55 ans	A	Albert Baptiste adj. 49 ans	A	
113	Malizai Chaugot Gabriel mair. 57 ans	A	Eyraud Julien adj. 48 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton des Mées (suite)</u>					
293	Les Mées	Paul Louis adj ^t 59 ans A			
273	Les Mées	Delge Albert C.m. 53 ans A	Trabuc Dubois C.m. 59 ans A		
240		Hubert Casimir C.m. 51 ans A			
286	Micabeau	Der Cécile maire 47 ans A	Astoin Joseph adj ^t 56 ans A		
67	Oraison	Bonnets Emile C.m. 31 ans A			
87		Brun Louis C.m. 38 ans A	Feraud aîné C.m. 37 ans A		
7		Oullaud Ferdinand C.m. 44 ans A			
149	Immichel	Emiel Henri marié 50 ans A	Brucel Léon adj ^t 39 ans A		
<u>Canton de Metz</u>					
193	Beynes	Guizon Henri maire 57 ans A	Garcin Joseph Paul adj ^t 66 ans A		
383	Bras d'Assis	Leychère François maire 68 ans A	Arnaud Léon adj ^t 41 ans A		
200	Châteauredon	Hermelin Camille maire 51 ans A	Reybaud Fernand adjoint 60 ans A		
196	Espenouse	Gullot Léopold adj ^t 34 ans A	de Cistonnier Eugène C.m. 70 ans A		
374	Estoublon	Stignout Louis marié 43 ans A	Saumard Amédée C.m. 42 ans A		
21	Metz	Atelme Marguerite C.m. 38 ans A			
121		Gullet Marguerite C.m. 38 ans A	Amandrie Daniel C.m. 51 ans A		
182	Saint-Jeanvit	Gilly Adrien marié 40 ans A	Moarent Paul C.m. 27 ans A		
169	Saint-Julien d'Assis	Gal Emile maire 59 ans A	Oullaud César adj. 55 ans A		
194	Saint-Gervais	Jabre Marguerite marié 36 ans A	Capot Léopold C.m. 31 ans A		
171	Ezyand	Gilly Adrien C.m. 64 ans A	Paul Servant 38 ans A		
<u>Canton de Moustiers</u>					
198	Châteauneuf co Moustiers	Feraud Bienville marié 63 ans A	Meissel Jean adj ^t officiel A		
193	Leyens	Guichard Edouard maire 61 ans A	Feraud Camille C.m. 59 ans A		
339	Moustiers	Rougier Jules marié 52 ans A	Bontel Emile C.m. Guffroy & Paire 50 ans A		
195		Guichard Henri adjoint 38 ans A			
35	La Palud	Aymes Jiffroy marié 49 ans A	Gibelin Etienne C.m. 38 ans A		
143	S ^t Gervais	Garron Emile marié 68 ans A	Chauget Adolphe adj. 46 ans A		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Riez</u>					
53	Albion	Berne Léon C.m. 36 ans	A	Maubert Marie C.m. 47 ans	A
384	Allemagne	Theoleyre Auguste maire 37 ans	A	Matheron Augustin adjoint 31 ans	A
92	Esparon du Verdon	Burle Stanislas 41 ans	A	Mauras Victor C.m. 41 ans	A
133		Fabre Auguste 41 ans	A		
219	Montagnac	Ragel Fernand adj. 45 ans	A	Jarvin Elie C.m. 45 ans	A
366	Montpezat	Jappe Philippe maire 66 ans	A	Sore Ernest adj. 54 ans	A
64		Bouffier Gustave C.m. 43 ans	A		
18	Pumousson	Arnoux Elie C.m. 49 ans	A	Cardou Jean C.m. 50 ans	A
84	Quinson	Berne Emil maire 50 ans	A	Sambert Raphaël C.m. 35 ans	A
74		Tremont Achille adj. 54 ans	A		
90	Riez	Burle Emil 33 ans	A	Chaillon Louis 45 ans	A
70		Bouffier Baptiste C.m. 59 ans	A		
213	Roumoules	Fauffret Emil maire 44 ans	A	Bourjac Jules C.m. 48 ans	A
218	St Droix du Verdon	Ragel Auguste maire 53 ans	A	Ragel Gabriel C.m. 43 ans	A
86	St Laurent du Verdon	Brun Felicien adj. 72 ans	A	Colombet Felix maire 45 ans	A
<u>Canton de Saint André</u>					
167	Alons	Jaffard Adolphe maire 56 ans	A	Satel Francois adj. 66 ans	A
320	Angles	Raybaud Elodie maire 50 ans	A	Treire Edouard adj. 63 ans	A
87	Argens	Blanc Angéline C.m. 61 ans	A	Martel Felicien maire 65 ans	A
110	Colle St Michel (Ca)	Chaillon Julien maire 56 ans	A	Chaillon Fernand adj. 27 ans	A
88	Courchons	Brun Remy maire 30 ans	A	Raybaud Adelle C.m. 29 ans	A
13	Moriey	Arnoux Justin maire 65 ans	A	Coulet Aubin C.m. 64 ans	A
389	Mure (Ca)	Protabas Maurice maire 44 ans	A	Gimbert Jules adj. 42 ans	A
162	Peyrusq	Journier Joseph 56 ans	A	Gimbert Joseph 54 ans	A
180		Gibert Louis C.m. 43 ans	A		
110	St André des Alpes	Balp Jean C.m. 59 ans	A	Blanc Louis C.m. 50 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Senef</u>					
191	Bleux Gaillon Joachim adj. 39 ans	A	Hermelin Romain C. m. 67 ans	A	
174	Magastres Garron Paulin maire 46 ans	A	Perrinard Baptiste adj. 38 ans	A	
369	Toil (le) Rouit Louis maire 42 ans	A	Ynard Frédéric adj. 65 ans	A	
19	Senef Cistoin Auguste C. m. 49 ans	A	Rouyer Emile adj. 56 ans	A	
<u>Canton de Seyne</u>					
367	Aufet Sauge Henri adj. 29 ans	A	Andemard Jules maire 44 ans	H	
242	Barles Seydet deaxime maire 45 ans	A	Nicolas Joseph adj. 57 ans	A	
104	Montclar Chabot Michel maire 51 ans	A	Hermitte Louis adj. 35 ans	A	
360	St Martin Rougen Gabriel maire 56 ans	A	Charbonnier Gabriel adj. 46 ans	A	
163	Selonnat Frangi Jean maire 29 ans	A	Piole Jean adj. 45 ans	A	
41			Barneaud Emile C. m. 55 ans	A	
114	Seyne Chauget Louis C. m. 68 ans	A	Chauget depute C. m. 36 ans	A	
101			Cézilly Joseph adj. 58 ans	A	
351	Nerdachis Rouit Louis maire 27 ans	A	Aubert Julien C. m. 63 ans	A	
103	Vernet (le) Chabot Eugène C. m. 34 ans	A	Bayle Adrien C. m. 3 ans	A	
<u>Canton de Salensole</u>					
279	Beunet Bercier Denal adj. 60 ans		Grand Eucher C. m. 61 ans		
306			Philippe 42 ans	A	
398	Grand Gastel Joseph 56 ans	A	Gaze Joseph 59 ans	A	
168	St Martin Emiel Antoine maire 54 ans	A	Charlot Joseph adj. 45 ans	A	
149			Gibert François C. m. 44 ans	A	
380	Salensole Farhier Baptiste C. m. 46 ans	A	Angelgin Fernand C. m. 42 ans	A	
281			Moennet Camille C. m. 43 ans	A	

139
299
79
219
80
66
148
223
373
100
142
2
28
386
280
82
63
99
77
96
107
92
100

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Toccoleddo					
Canton de Banon					
Banon	Don d'Arus C. m. 38 ans	A	Reymonet Jamon C. m. 42 ans	A	
Carniol	Jelissier Louis C. m. 31 ans	A	Maunjet Gabriel adj. 39 ans	A	
L'Hospital	Bremond d'Arus maire 38 ans	A	Maurel acmi C. m. 31 ans	A	
Montoallier	Joseph Gandon C. m. 34 ans	A	deonier Felix adj. 20 ans	A	
Redochiers	Bremond Paul maire 50 ans	A	de Martin marcelin maire 54 ans	A	
Regut des Brousses	Bonnefoy de Baix adj. 50 ans	A	Garcin Gustave C. m. 48 ans	A	
Regut du Bion	Germain Louis maire 50 ans	A	Jordan Jean Bte maire 32 ans	A	
Rochevallon	Siqueret Maurice C. m. 63 ans	A	Gigaudan Philippe C. m. 37 ans	A	
Saumane	Sial Elis maire 41 ans	A	Jelissier Paul C. m. 28 ans	A	
Simiane	Dupuy d'Aubert maire 51 ans	A	Boul Arsène C. m. 20 ans	A	
Talsaintes	Adrian Henri maire 38 ans	A	Blanc Henri adj. 44 ans	A	
	Hubert Frédéric C. m. 61 ans	A	Adrian Jean C. m. 32 ans	A	
Canton de Toccoleddo					
Dauphin	Molle Fulvio maire 51 ans	A	Nalin Joseph Camille C. m. 37 ans	A	
Jozcalques	Bricogne Joseph adj. 64 ans	A	Laurent Felix C. m. 66 ans	A	
	Bonierbale Pierre maire 50 ans	A			
	Jascal Felix adj. 60 ans	A			
	Bremond Joseph 2e adj. 62 ans	A			
	Casta Carmes C. m. 49 ans	A			
	Passet Clouis C. m. 49 ans	A			
	Bourgeois amédée 44 ans	A			
Limans	Caton Ernest maire 35 ans	A	Corbon Emile adj. 41 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Forcalquier (suite)					
281	Mane	Fouche ami C.m. 38 ans	A	Le ... C.m. 49 ans	A
297	Mottalis	Sallon Augustin ad. 50 ans	A		
181		Etienne Paul mari 54 ans	A	Amarjon Arsène C.m. 38 ans	A
279	Pierrevue	Sube Marie mari 29 ans	A	Blanc Amédée ad. 63 ans	A
4	St-Dunain	Ailland ami mari 42 ans	A		
238		Saurent Gabriel C.m. 62 ans	A	Panis Esther C.m. 30 ans	A
263	St-Michel	Mauvel Joseph mari 60 ans	A		
209		Gnard Léon C.m. 55 ans	A	Mégy Augustin C.m. 67 ans	A
186	Vigouze	Dominique Louis mari 51 ans	A	Cabrier Jacques C.m. 60 ans	A
	Silleneuve	Ailland ami mari 39 ans	A		
281		Saindonat Antoine C.m. 63 ans	A	Rolland ami C.m. 54 ans	A
Canton de Manosque					
288	Coeuvres	Ollières de Ardeuil mari 56 ans	A		
288		Bassot Paul ad. 47 ans	A	Moins Léopold C.m. 45 ans	A
26	Manosque	Hubert Pierre ad. 41 ans	A		
204		Jeysson Frédéric C.m. 58 ans	A		
98		Carrelier Joseph C.m. 55 ans	A		
266		Mauvel Louis C.m. 54 ans	A	Gaubert Léon C.m. 36 ans	A
279		Ulle André C.m. 34 ans	A		
213		Toussin Louis C.m. 54 ans	A	Mauvel Léon C.m. 48 ans	A
197		Guion Anatole C.m. 52 ans	A		
216	Jourpre François C.m. 53 ans	A			
160	Mouffron	Flaven Louis C.m. 40 ans	A	Bagnis	
103		Siquier Daniel mari 58 ans	A	Bagnis Joseph ad. 36 ans	A
108		Pastide Auguste mari 38 ans	A		
1	Pierrevue	Acharé Emile ad. 60 ans	A	Seulle Antoine C.m. 67 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Maucoque (suite)</u>					
290 238 81 269	Sainte Eulalie	Franche Maxime mairie 34 ans Libre Raoul C.m. 24 ans	A	Secoul Francis C.m. 39 ans	A
	Golz	Bremond Paul mairie 36 ans Maximilien Abel ad. 37 ans	A	Aubert Elie C.m. 37 ans	A
<u>Canton de La Motte</u>					
278 323 3 296 419 89 386 227 210 323 138 473 128 118	Caize (le)	Lagarde Paul mairie 35 ans	A	Martin Marie ad. 29 ans	A
	Châteaufort	Richard E. H. mairie 57 ans	A	Bremond Fabrice ad. 61 ans	A
	Clamensac	Ailhaud Yvonne C.m. 69 ans	A	Lagarde Léon C.m. 69 ans	A
	Claret	Tauchon Camille mairie 31 ans	A	Bernard Louis ad. 48 ans	A
	Curbans	Magnan Eugénie mairie 47 ans	A	Janodme Marie ad. 50 ans	A
	Melve	Burle Louis mairie 41 ans Reymond Fernand mairie 36 ans	A	Eliud Baptiste ad. 50 ans	A
	La Motte	Lagarde Yvonne ad. 47 ans	A	Ailhaud Albert C.m. 42 ans	
	Mélie	Jarjayes Léopold mairie 47 ans	A	Reynier Mary ad. 67 ans	A
	Nigoye	Roux Henri mairie 45 ans	A	Dalmas Pauline C.m.	A
	Thèze	Donnet Edmond mairie 46 ans	A	Gastaud Henri ad. 38 ans	A
	Salagnac	Meyère Aimé mairie 47 ans	A	Gras Eugène C.m. 37 ans	A
	Salernes	Dalmas Léopold mairie 46 ans	A	Albanou Pierre ad. 56 ans	A
	Saumilh	Clement Edmond mairie 49 ans	A	Fouche Louis ad. 50 ans	A
<u>Canton de Noyers</u>					
69 102 97 76 329 169	Devoud	Bouchet Albert mairie 42 ans	A	Richard Henri ad. 43 ans	A
	Chateaufort	Chabaud Elie mairie 45 ans	A	Clement Fabrice C.m. 62 ans	A
	Cuzel	Carret Jean mairie 75 ans	A	Roustan Auguste ad. 43 ans	A
	Noyers	Bremond Gustave ad. Spécial 45 ans Richard Théophile C.m. 45 ans	A	Cullaud Jeanne C.m. 31 ans	
	Emergues (le)	Garcin Gustave mairie 61 ans	A	Julien Marcel ad. 32 ans	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Noyers (suite)</u>					
10	St Simeon de Noyers	Angelo Lepi mar. 50 ans	A	Jagot Michel adj. 49 ans	A
190	Valbelle	E. Ppirt Lepi mar. 32 ans	A	Sahil Albert C.m. 20 ans	A
<u>Canton de Peyzieux</u>					
238	Ruges	Poux Abel mar. 75 ans	A	Raymond Auguste adj. 52 ans	A
161	Reillanne (L)	Tourment Lepi mar. 62 ans	A	Bonnet Armand C.m. 29 ans	A
171	Panagobie	Garnier Lévy mar. 60 ans	A	Garcin Daniel adj. 32 ans	A
230	Lurs	Jolifer Joseph adj. 36 ans	A	Fauque Angelin C.m. 35 ans	A
17		Arnaud Lévy C.m. 69 ans	A		
109	Peyzieux	Chabrier Albert C.m. 42 ans	A	Sahil Dagella C.m. 31 ans	A
326		Richard Lévy C.m. 38 ans	A		
<u>Canton de Reillanne</u>					
246	Lucenas	Luc Garber mar. 39 ans	A	Emile Ferman C.m. 50 ans	A
245	Cresset	Luc Ant. mar. 56 ans	A	Christol Albert C.m. 28 ans	A
216		Jem Emile C.m. 44 ans	A		
235	Lincel	Maassel Louis mar. 42 ans	A	Gourjon Alfred adj. 33 ans	A
200	Montjustin	Pellegrin Michel mar. 30 ans	A	Sial Dupin adj. 57 ans	A
192	Oppédette	Gregoire Domini mar. 29 ans	A	Blanc E. Lévy adj. 36 ans	A
23	Reillanne	Robert Amelle adj. 67 ans	A	Clement Marc C.m.	A
233		Lauger Henri C.m. 58 ans	A		
62	St Croix à Lauze	Blanchet Joseph mar. 63 ans	A	Blanc Gabriel adj. 41 ans	A
22	St Martin les Hauts	Robert Alfred mar. 32 ans	A	Siquier E. Lévy C.m. 33 ans	A
61	Vachères	Blanc Syvain mar. 36 ans	A	Gulon Louis C.m. 49 ans	A
214	Sillemud	Pourcin Jules mar. 40 ans	A	Barros Albert adj. 46 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Saint Etienne</u>					
187 Denis	Gondran Robert mari 56 ans	A	Maurel Joseph adj. 48 ans	A	
208 Fontvieille	Inguibert Louis mari 57 ans	A	Bremont Camille adj. 47 ans	A	
294 Lardiers	Eurin Paul mari 26 ans	A	Guard Clément C.m. 36 ans	A	
176 Mallesbuzat	Gaubert Gabriel mari 43 ans	A	Roux Scapelin C.m. 47 ans	A	
296 Montlaur	Sacher Marcelin mari 55 ans	A	Jaque René C.m. 36 ans	A	
230 Ougles	Saugier Auguste mari 44 ans	A	Bardouin Marcel C.m. 30 ans	A	
299 Rejet St Martin	Bremont Lévy mari 35 ans	A	Raspail Félix C.m. 37 ans	A	
188 St Etienne	Gouzan Charles C.m. 47 ans	A	Nevière André C.m. 32 ans	A	
211 St Etienne	Hartin Emil C.m. 41 ans	A			
<u>Canton de Sisteron</u>					
283 Uthou	Mary Albin mari 35 ans	A	Fabre Jules C.m. 45 ans	A	
247 Entrepierre	Roman Sylvain mari 37 ans	A	Bellon Jules C.m. 64 ans	A	
296 Feissal	Secoul Félix C.m. 44 ans	A	Secoul Claude C.m.	A	
244 Mison	Silvestre Baptiste mari 49 ans	A	Blaze Maurice C.m. 30 ans	A	
224 Mison	Jourdan Mathurin C.m. 32 ans	A	Silvestre Emil C.m.	A	
130 Saint-Jeudy	Daumas Eugène mari 44 ans	A	Silvestre Yves C.m. 25 ans	A	
80 Saint-Symphorien	Bayle Sébastien mari 53 ans	A			
291 Rejet	Jaret Emil mari 46 ans	A			
223 Rejet	Louis C.m. 55 ans	A			
226 Sagard	Verdier C.m. 40 ans	A			
293 Turcan	Louis C.m. 48 ans	A	André Auguste C.m. 56 ans	A	
245 Sisteron	Rolland Justin C.m. 46 ans	A			
292 Turcan	Joseph adj. 55 ans	A	Silvestre Marcel C.m. 38 ans	A	
231 Saugier	Bernard C.m. 32 ans	A			
89 Blanc	Yves adj. 42 ans	A			
294	Dequon Marcel C.m. 54 ans	A			
246 Fichose	Roman Joseph mari 56 ans	A	Richard Théophile C.m. 44 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Fuzrières					
278 Astoin	Michel Salubin mari 58 ans	A	Jelleautier Gabriel C. m. 58 ans	A	
313 Bayoud	Porte Jean B ^{te} C. m. 66 ans	A	Brunet Judine C. m. 51 ans	A	
336 Bellaffaire	Masot Lucien mari 32 ans	A	de la Roche Joseph adj. 58 ans	A	
331 Esparron	Daumas Ludovic mari 21 ans	A	Daumas Henri adj. 27 ans	A	
347 La Batiè	Escey et Scraphin adj. 56 ans	A	Richier Albert mari 49 ans	A	
362 Figeos	St Martin Sébastien C. m. 42 ans	A	Collegre Gabriel C. m. 49 ans	A	
39 Piégut	Barneaud Etienne mari 46 ans	A	Barneaud marie C. m. 48 ans	A	
40 Reynier	Astoin Philippe mari 58 ans	A	Daumas Augustin C. m. 58 ans	A	
383 Fuzrières	Fouche Louis mari 52 ans	A	Rolland marie adj. 51 ans	A	
341 Urtis	Leuffe Irénée mari 64 ans	A	Ferrel martin C. m. 68 ans	A	
307 Senterol	Picencely Louis C. m. 51 ans	A	Nucry Joseph C. m. 63 ans	A	
Canton de Solonne					
303 Aubignos	Jeycothe Jules C. m. 52 ans	A	de Aurel amand C. m. 50 ans	A	
267	maurel Etienne mari 61 ans	A			
338 Chateau	Richard Raoul adj. 49 ans	A	Pichayin Ernest C. m. 40 ans	A	
290 Dencoux	Paret Raphaël C. m. 41 ans	A			
344 Chateaufort	Rolland Clément mari 44 ans	A	Jacq. Sébastien adj. 57 ans	A	
14 l'Escale	Arnaud marie mari 64 ans	A	Sias Sébastien C. m. 54 ans	A	
152 Montfort	Eydaux Gustave adjoint	A	Bouchet Auguste mari	A	
206 Perpin	Gilbert Louis mari 49 ans	A	Neyre Henri adj. 42 ans	A	
264 Salignac	Maurel Jules mari 50 ans	A	Fabre Adolphe adj. 38 ans	A	
89 Sourribes	Burle Albert C. m. 36 ans	A	Girard Joseph adj. 55 ans	A	
201 Solonne	Henri Sébastien mari 62 ans	A			
207	Gilbert Jemery adj. 54 ans	A	Julien Celestin C. m. 46 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Digne*, le *10 Octobre 1929*.

Par Délévation du Préfet
Le Secrétaire Général



[Handwritten signature]

Direction du Personnel

Paris, le 21 Octobre 1929

2^e Bureau

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de
M. M. de Courtes et Honorat

élus sénateurs le 20 Octobre 1929
dans le département des Basses-Alpes
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-
après désignés :

1^o Le tableau indiquant les résultats de l'élection
des délégués et suppléants, dressé en exécution de
l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;

2^o La liste des électeurs sénatoriaux par ordre
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3^o La liste d'emargement divisée en trois cahiers distincts;

4^o Les feuilles de pointage au nombre de

5^o Le procès-verbal des opérations électorales;

6^o La notice des candidats élus

7^o Enveloppe de bulletins
je vous serai reconnaissant, Monsieur le
Président, de vouloir bien me faire accusé réception
du présent envoi.

Agreé, Monsieur le Président, l'assurance
de ma haute considération.

P^r le Ministre de l'Intérieur
Le Chef du bureau des Affaires Politiques

Reulaert

Monsieur le Président du Sénat.

Election Sénatoriale

du 20 Octobre 1909

Basses-Alpes

C^a 90-2

Monsieur le Président

du 2^{ème} Bureau
du Sénat

~~(Secrétariat Général de la Présidence)~~

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

